NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2024

TABLE DES MATIERES

Mot du Chef de Corps 4

1. Contexte 7

1.1 Contexte socio-démographique 8

1.1.1 Chiffres clés 8

1.1.2 Les squats et précarité 8

1.1.3 Santé mentale 10

1.1.4 Polarisation, Radicalisation et Terrorisme 11

1.2 Contexte policier 12

1.2.1 La criminalité enregistrée par nos services 12

1.2.1.1 Bilan global 12

1.2.2 La situation du commissariat 5 et de la Gare du Nord 14

1.2.3 Substances psychotropes et autres alternatives 16

1.2.3.1 Nos constats au niveau des services judiciaires : 17

1.2.3.2 La problématique de la consommation du protoxyde d'azote. 17

1.2.3.3 Problématique de la vente illégale de médicaments. 19

1.2.4 Perception de la sécurité par la population 20

1.2.4.1 Sentiment d'insécurité 20

1.2.4.2 Problématiques de quartier 21

1.2.4.3 Fonctionnement policier 21

1.2.5 La sécurité routière 22

1.2.5.1 Les accidents avec lésions corporelles 24

1.2.6 Le transfert de tâches ou le désengagement de nos partenaires 25

2. Le Plan zonal de sécurité 2020-2025 27

2.1 Approches multidisciplinaires par quartier 28

2.1.1 Commissariat 1 – Quartier Place de la Paix 28

2.1.2 Commissariat 1 – Quartier Navez 28

2.1.3 Commissariat 2 – Quartier Marbotin 29

2.1.4 Commissariat 3 – Quartier Scutenaire / Bienfaiteurs 29

2.1.5 Commissariat 4 – Quartier Place de la Reine 30
2.1.6 Commissariat 4 – Quartier Verbist 30
2.1.7 Commissariat 5 – Quartier Nord 30
2.2 Sécurité routière 31

3. Vision et principaux projets de la zone pour 2024 37
3.1 AXE 1. Nous sommes à l'écoute et au service du citoyen 39
3.2 AXE 2. Nous cocréons durablement la sécurité et la qualité de vie avec notre environnement 44
3.3 AXE 3. Nous sommes une organisation résiliente, compétente et impliquée 45
3.4 AXE 4. Nous sommes imprégnés d'une culture de rapportage et de conformité 47
3.5 AXE 5. Nous maitrisons les flux d'informations 48
3.6 AXE 6. Nous sommes un corps inclusif et bienveillant 50
3.7 AXE 7. Nous gérons les ressources de manière responsable, durable et tenant compte de l'impact environnemental 51

4. Moyens matériels et humains 55
4.1 Moyens humains 56
4.2 Moyens matériels 58
4.2.1 Infrastructure 58
4.2.2 Parc Automobile 60
4.2.3 Logistique 60
4.2.4 Masse 61
4.2.5 IT 61
4.2.6 Radios et Géolocalisation des équipes sur le terrain 63
4.2.7 Caméras 63

MOT DU CHEF DE CORPS

Chers et chères citoyens, partenaires et collègues,

Alors que nous nous embarquons dans une nouvelle année, notre "Note de Politique Générale 2024" incarne l'engagement et la détermination face à un paysage de sécurité en évolution. Cette réalité, complexifiée par une charge de travail grandissante, nous impose de faire des choix judicieux pour optimiser nos ressources et nos efforts. Ces choix, difficiles mais nécessaires, que nous faisons sont dictés par un impératif clair : garantir la sécurité et le bien-être de nos citoyens et garantir la qualité de notre service.

Nous sommes appelés à relever des défis sans précédent, notamment dans les domaines de la santé mentale et de la cybercriminalité. Ces enjeux, à la fois modernes et pressants, nécessitent une adaptation constante de nos stratégies, une formation approfondie de notre personnel, l'intégration de technologies innovantes et la création de nouvelles collaborations parfois en sortant des sentiers battus, tant pour nous que pour nos partenaires potentiels.

Notre modèle de décentralisation, centré sur un service personnalisé et proche du citoyen, est à la fois notre force et un défi exigeant en termes de disponibilité, flexibilité et polyvalence pour notre personnel. Ce modèle est essentiel pour répondre aux besoins de notre communauté et repose sur des valeurs partagées de service au citoyen. Cela exige de nous une écoute active, une co-construction durable de la sécurité, et une approche résiliente face aux défis.

Plus que jamais, l'implication et la contribution de chaque membre de notre organisation, ainsi que de nos partenaires externes, sont indispensables. Une approche globale de la sécurité, impliquant une collaboration étroite entre tous les acteurs, est la clé pour répondre efficacement aux défis actuels et futurs. La collaboration avec des partenaires solides, dotés de moyens adéquats, est essentielle. Le fonctionnement harmonieux de la chaîne de sécurité, comme l'ont illustré les événements du 10/11/22 et 16/10/23, dépend de la force de ces partenariats. Ces alliances sont vitales pour relever les défis complexes de la sécurité.

Pour répondre aux attentes des citoyens et des autorités, nous devons continuellement améliorer nos méthodes et notre fonctionnement. Cela implique une gestion efficace des informations et l'adoption d'une culture de rapportage et de conformité.

Les services d'appui sont indispensables au bon fonctionnement de nos unités opérationnelles, fournissant le soutien nécessaire pour une action efficace et réactive sur le terrain. La synergie entre ces services et nos unités opérationnelles est clé pour atteindre nos objectifs.

L'importance d'une gestion humaine de nos collaborateurs, notre ressource la plus précieuse, est au cœur de notre stratégie. En mettant en place des politiques qui valorisent et soutiennent notre personnel, en évoluant vers une organisation inclusive et bienveillante nous renforçons notre capacité à être à la fois réactifs et proactifs dans des contextes variés, allant de la qualité de vie dans les quartiers des trois communes, passant par le terrorisme et le radicalisme à la lutte contre les stupéfiants et le grand banditisme.

Le Quartier Nord, avec ses défis spécifiques, illustre parfaitement la nécessité d'un modèle agile et réactif. En collaboration étroite avec les communes et nos partenaires, notamment le Parquet de Bruxelles et safe.brussels, nous nous engageons à maintenir une police de proximité efficace et de la renforcer, tout en répondant aux défis de la sécurité moderne.

En conclusion, la "Note de Politique Générale 2024" est un témoignage de notre volonté de relever les défis actuels et futurs. Avec une gestion humaine de notre personnel, une collaboration étroite avec nos partenaires et une adaptation constante aux défis de sécurité, nous sommes confiants dans notre capacité à améliorer la sécurité et la qualité de vie dans notre zone.

Avec respect et dévouement,

Olivier Slosse,
Chef de Corps de la Zone de Police Bruxelles Nord

LOUEZ-MO
YAX

1

CONTEXTE

1.1 CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

1.1.1 Chiffres clés

Evolution zonale :

+24% par rapport à 2002
+4% par rapport à 2011
+0,4% par rapport à 2022
Croissance nettement plus importante à **Evere** (+38% par rapport à 2002 et +1,5% par rapport à 2022)

Densité de population zonale :

14.132 habitants / km²
La plus grande densité en Région Bruxelloise

Âge de la population

0-17 ans : 24% du total
65+ : 11% du total

202.098 habitants en 2023
(16% de la Région) 4ème zone bxl

Taux de chômage (2021)

18% Schaerbeek,
22% Saint-Josse-ten-Noode, 16% Evere
(16% en Région Bruxelloise)

Taux de chômage 15-24 ans (2021)

28% Schaerbeek, 28% Saint-Josse-ten-Noode, 27% Evere
(26% en Région Bruxelloise)

Diversité de la population (2022)

population nationalité étrangère 37%
Bulgarie, Roumanie,
France, Maroc, Espagne, Italie,
Pologne, Turquie

population nationalité étrangère à la naissance : 63%
Maroc, Turquie, Roumanie, Bulgarie

Source : IBSA

1.1.2 Les squats et précarité

Tous les deux ans, l'organisme Bruss'help (Acteur de référence dans la coordination des dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion aux personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale) est chargé par la Cocom du dénombrement des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale. Le dernier recensement date de novembre 2022. Ce sont au total 7.134 personnes qui ont ainsi été enregistrées la nuit du 8 au 9 novembre 2022, soit une augmentation de 19% par rapport à 2020.

Les loyers élevés, les conséquences de la crise sanitaire, les hausses de coût énergétique, la crise de l'asile et de la saturation des centres d'accueil expliquent en partie ce phénomène. En effet, selon Fedasil (rapport annuel 2022), le nombre de demandes de protection (asile) s'est élevé en Belgique à près de 37.000, soit une hausse de 40% en comparaison avec 2021.

Ce recensement a mis en lumière que ce sont dans les logements non-conventionnels (structures d'hébergement non agréées, squats, occupations temporaires), que le nombre de personnes sans-abri a le plus augmenté.

Figure 5 — Vue globale : évolution du nombre de personnes dénombrées par catégorie de 2008 à 2022

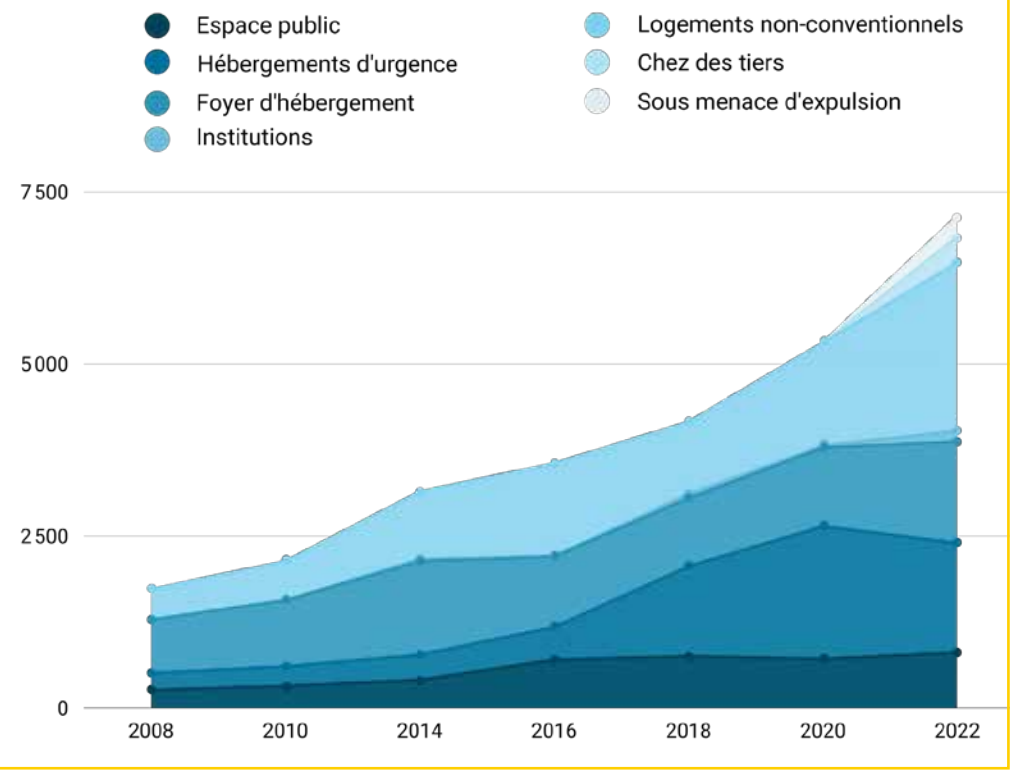

Source : https://brusshelp.org/images/Rapport_denombrement_2022_FR.pdf

Selon une étude réalisée en 2021 par des chercheurs mandatés par la secrétaire d'Etat au logement, près de 10.000 bâtiments seraient inoccupés à Bruxelles. Une approche a été développée aussi bien en interne qu'avec les administrations communales afin de partager les informations et en assurer une gestion adéquate. En collaboration avec les services communaux, la Zone de Police recense aussi les lieux squattés et potentiellement squattables sur notre territoire afin de prévenir tout trouble de l'ordre public qui peut en découler. En octobre, ce sont au total 84 squats ou lieux à risque qui ont ainsi été répertoriés dans un fichier centralisé et à disposition de l'ensemble du personnel zonal. Ce chiffre est en constante évolution vu le nombre de bâtiments non occupés. Parmi ces 84 squats, 34 sont occupés et font l'objet d'un suivi particulier. mentale

1.1.3 Santé mentale

Stress, anxiété, burn-out, addictions diverses, suicides : la souffrance psychologique est en forte hausse dans notre société. La crise du Covid a encore accentué ce phénomène. Les services d'accueil sont saturés et, tout particulièrement à Bruxelles, les temps d'attente pour une prise en charge sont très longs.

Nos policiers sont de plus en plus souvent confrontés à des personnes avec une santé mentale déficiente ; ce qui rend compliqué les interventions et le travail sur le terrain. La charge de travail se retrouve quant à elle augmentée. Une procédure Nixon est lancée par les services de Police sur instruction d'un magistrat si la personne concernée montre des signes de maladie mentale et si elle met gravement en péril sa santé et sa sécurité ou constitue une menace grave pour la vie ou l'intégrité d'autrui. (= signes de trouble psychiatrique + danger pressant pour lui-même et/ou des tiers). C'est le magistrat qui ordonnera ou non la privation de liberté dans le cadre d'une telle procédure.

Evolution du nombre moyen de PV rédigés chaque mois pour personnes malades – procédure Nixon :

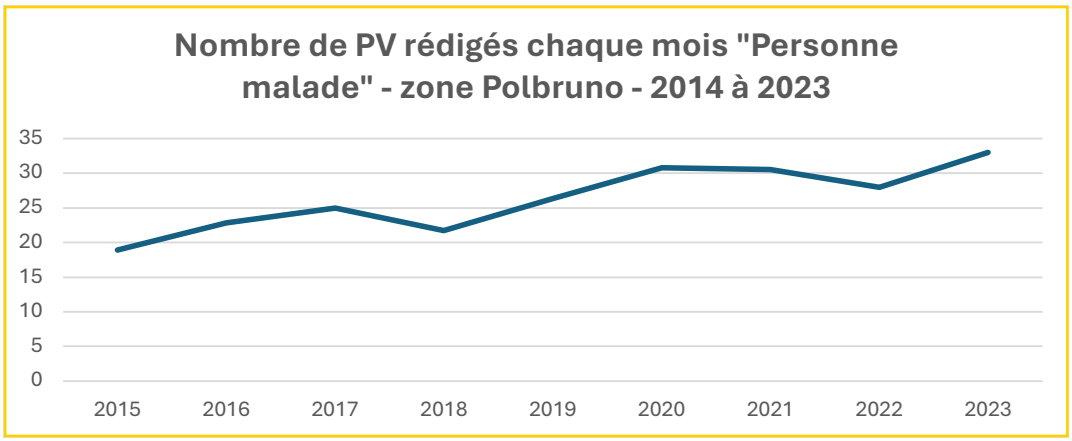

Source : ISLP

La Police Locale doit aussi constater une augmentation des effets de la consommation des stupéfiants sur la santé mentale des consommateurs. Le comportement altéré de ces consommateurs, combinés à des troubles de santé mentale, augmente le risque de troubles à l'ordre public ou de difficultés rencontrées lors de l'intervention policière. Enfin, la consommation de médicaments, revendus illégalement, ou de protoxyde d'azote sur la voie publique augmente également ces risques. Ces phénomènes ont été encore plus mis en lumière par la Task Force Quartier Nord (voir infra).

1.1.4 Polarisation, Radicalisation et Terrorisme

Comme l'ont montré les événements dramatiques du 10 novembre 2022, avec l'assassinat de notre collègue Thomas Monjoie et l'attaque sur Jason Provenzano, ainsi que l'attentat du 16 octobre 2023,avec l'assassinat de deux suédois à Bruxelles, les phénomènes de polarisation, de radicalisme et de terrorisme sont encore bien présents au sein de notre société. Les crises (socio-économiques, migration et asile, ...) que nous connaissons sont propices à une accentuation de la polarisation et, dans certains cas, de l'extrémisme violent. Les médias sociaux accentuent aussi la propagation de discours de haine.

Au moment de la rédaction de ce document, le niveau général de la menace est fixé au niveau 3 (sur 4) ; ce qui signifie que la menace est jugée grave par l'OCAM (Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace).

Les échanges d'information avec les différents partenaires doivent se poursuivre et même se renforcer. De même, au sein de la zone, les flux d'informations doivent encore être améliorés entre les différents services et entités. L'ILP (Information Led Policing) doit constituer la base de tout travail policier.

Aborder les problèmes sociétaux, tisser du lien, renouer le dialogue permettent de limiter les risques de terrorisme. Être une police accessible, disponible, à l'écoute, de concertation, présente dans les quartiers et au service des citoyens constitue un défi nécessaire.

1.2 CONTEXTE POLICIER

1.2.1 La criminalité enregistrée par nos services

1.2.1.1 Bilan global

Evolution de la criminalité objective - 2013 à 2023 - Zone 5344

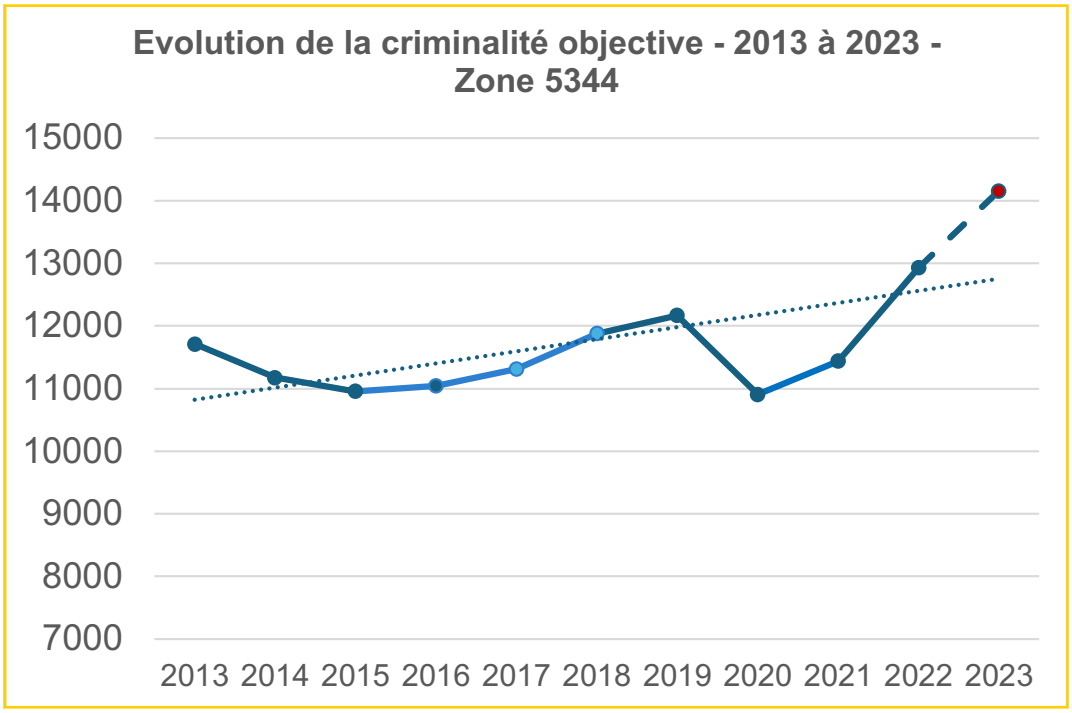

Source : ISLP, criminalité enregistrée uniquement par nos services sur notre territoire.

La criminalité objective, comprenant l'ensemble des infractions (vols, intégrité physique, délits contre la propriété, menaces...), les lois spéciales non comprises (stupéfiants, ...), connait une hausse importante sur les 10 dernières années malgré un ralentissement enregistré en 2020 et 2021 expliqué par la crise sanitaire.

Sur la base des mois de janvier à septembre,
Evolution 2022 →← 2023 : +9,5%

TENDANCES À LA BAISSE

↘ Vols de vélo

ce phénomène avait connu ces dernières années une hausse importante. Une **tendance inverse** est enregistrée en **2023.**

↘ Délits liés à l'intégrité physique

un niveau exceptionnellement haut avait été enregistré en 2022. **Une baisse de 2%** est calculée entre 2022 et 2023 à la suite, entre autres, de **la baisse des VIF**. Par contre, les (tentatives d') homicides et les viols / atteintes à l'intégrité sexuelle connaissent une augmentation.

LES POINTS D'ATTENTION

Vols avec violence

Ils comptent pour **9%** de l'ensemble des vols et atteignent un niveau élevé en 2023 (**+20%** par rapport à 2022). Les faits sont principalement localisés au niveau du territoire du Commissariat 5.

Escroqueries
(avec et sans internet)

Tendance nationale **à la hausse** depuis plusieurs années et qui se maintient.

Cambriolages

Phénomène qui continue à faire l'objet d'un suivi particulier et qui est en **augmentation** depuis 2021 mais dont le niveau reste encore relativement bas en comparaison avec la période avant 2019.

Vols dans véhicules

Phénomène autrefois (avant 2020) inquiétant sur le territoire de la zone et qui avait atteint des niveaux très bas et stable jusqu'en 2021. Depuis, une recrudescence est constatée pour atteindre un peu plus de **140 vols par mois**. Il s'agit dans la plupart des cas de vols d'opportunité.

Vols à la tire

Comptent pour **18%** de l'ensemble des vols. Ils atteignent un niveau haut en 2023 et sont commis pour la plupart au niveau du Quartier Nord.

Commissariat 5
(Quartier Nord) et Commissariat 4

Leur criminalité objective continue leur progression avec respectivement **+20%** et **+12%**.

Les infractions aux lois spéciales (reflet de l'activité policière et qui ne font pas partie de la criminalité objective) sont en **hausse en 2023 (+ 4%)** suite essentiellement à l'engagement important au niveau de la Gare du Nord dans le domaine de la lutte contre la vente de stupéfiants.

1.2.2 La situation du commissariat 5 et de la Gare du Nord

Evolution criminalité objective - 2013 à 2023 – Com 5

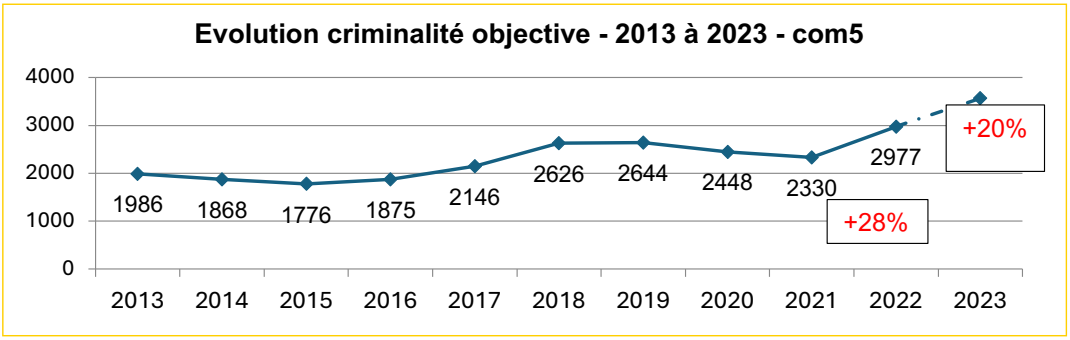

Depuis 2018, la criminalité objective au niveau de notre Commissariat 5 a augmenté assez fortement et continue dans ce sens en 2022 et 2023 pour atteindre des niveaux exceptionnels. Vols en tout genre (vols avec violence, à la tire, dans véhicule…), violence (coups et blessures, bagarres), insécurité grandissante relayée par les habitants, les navetteurs, les touristes, les travailleurs du quartier.

En collaboration avec certains de ses partenaires, la Zone de Police investit beaucoup de moyens pour essayer d'inverser la tendance sans hypothéquer la sécurité dans les autres quartiers de la Zone.

A titre d'exemple, et rien que sur les mois de juillet à septembre, la Zone de Police a comptabilisé, en plus du travail régulier, les engagements suivants dans le Quartier Nord :

- L'organisation de 30 opérations « North Pole » (avec la participation du CIK) et 27 « North Enforce[1]» pour un total de près de 3.900 heures prestées par 496 policiers. L'objectif de ces opérations est d'être visible dans le quartier, de contrôler les personnes présentes (794), de contrôler des véhicules (321), de faire cesser la consommation d'alcool sur la voie publique, de renforcer le sentiment de sécurité des passants… 42 personnes ont été privées de liberté et 443 PV rédigés dont une majorité en matière de circulation.
- 4 grandes opérations de contrôles des personnes présentes dans le quartier (250 personnes contrôlées, dont 113 privées de liberté).
- Le contrôle de la conformité des commerces (6 rapports administratifs et 10 fermetures).
- 12 opérations circulation avec un barrage routier sur le territoire du Com 5 qui s'inscrivent dans la campagne « BOB été ».
- Mise en place entre le 17/7 et le 30/9, en collaboration avec le Parquet, d'une taskforce de policiers volontaires qui a comme principale mission les interpellations en flagrant délit des voleurs avec violence et des vendeurs de stupéfiants et médicaments. Les résultats ont été qualifiés d'impressionnants. En effet, sur 11 semaines, ce sont 187 personnes qui ont été arrêtées dont 117 pour trafic de stupéfiants et 24 pour vols avec violence. Parmi les personnes arrêtées, 64, soit 34%, ont été mises à disposition des autorités. De plus, de nombreuses pilules – médicaments (7.484 unités) et des stupéfiants (cannabis, amphétamines, XTC, Cocaïne) ont été saisis ainsi que 9.129,40 euros.

L'impact sur le territoire de tous ces engagements est visible dans nos chiffres de criminalité. Alors que nos statistiques sur les 6 premiers mois de 2023 étaient élevées sur le territoire du Commissariat 5, nous avons retrouvé les niveaux – plus bas – de 2022 pour juillet et août. Une baisse de criminalité qui est ressentie par les riverains, les commerçants et nos autres partenaires dans le quartier qui saluent nos efforts.

Avoir un impact sur les véritables causes de l'insécurité dans le quartier reste très difficile et dépasse de loin le cadre policier. Citons ainsi la crise migratoire, la grande précarité, la santé mentale et les assuétudes, l'isolement social, le très faible taux d'activité des jeunes, l'aménagement du territoire, l'absence de cohérence entre l'approche policière à l'intérieur et à l'extérieur de la gare.

Police Fédérale, communes, Région, autorités fédérales, parquet, commerçants, écoles, citoyens, associations locales, institutions en lien avec la santé mentale, … sont des partenaires acteurs indispensables. Une approche globale et concertée est nécessaire afin de renforcer la sécurité dans le quartier. La zone participe aux différentes plateformes créées et au développement des différentes propositions d'amélioration.

Ainsi, en 2023 nous avons démarré le concept des « Safes Places » dans le Quartier Nord, afin d'offrir un refuge sécurisant et temporaire à toute victime de harcèlement de rue ou de menace réelle ou imminente. L'objectif de ce projet est de cocréer la sécurité dans le quartier avec les commerçants et autres acteurs locaux, de dissuader les auteurs potentiels de se rendre coupable de tels faits, et d'augmenter le sentiment de sécurité des quartiers.

Citons encore le nouveau partenariat avec le secteur hôtelier en 2023 qui a permis d'échanger sur les problématiques rencontrées et les possibilités d'actions futures.

Le recrutement par Safe.Brussels d'un manager Quartier Nord doit permettre de coordonner les différentes initiatives et plateformes de concertation relatives au quartier Nord et d'en assurer une cohérence.

L'aboutissement du projet Lisa-Quartier Nord et du projet « policiers RESO » (voir la partie 3) constituent de nouveaux outils au niveau policier visant une résolution de problème.
La Zone de Police se doit de poursuivre ses efforts dans le quartier afin de contribuer à répondre aux nombreux cris de détresse des partenaires.

[1] Les opérations « North Pole » et « North Enforce » sont des opérations de sécurisation par des patrouilles aux alentours de la Gare du Nord avec un appui soit de la Police Fédérale, soit des autres unités de la Zone sur le territoire du Quartier Nord.

1.2.3 Substances psychotropes et autres alternatives

La violence extrême et grandissante dans le milieu de la drogue a été pointée récemment par la PJF de Bruxelles qui confirme le lien entre le trafic de stupéfiants et les actes de violence. Le Quartier Nord – Liedts est particulièrement mis en avant.

Selon Ine Van Wymersch, commissaire nationale aux drogues et coordinatrice de la lutte contre les mafias en Belgique dans les milieux de la drogue, « L'augmentation des violences liées à la drogue est visible dans les grandes villes.[2]» « La violence liée aux milieux de la drogue se déroule entre les bandes rivales. (...) *Sur Bruxelles, par exemple, nous voyons vraiment une guerre de gangs entre bandes rivales. Les revenus des organisations criminelles sont tellement élevés que le territoire se paye, très cher. (...) Mais l'autre aspect on l'a vu après l'enquête Sky, c'est un réel danger de corruption. Il n'y a aucune administration, aucune entreprise qui peut dire aujourd'hui qu'elle est imperméable et qu'il n'y a pas un risque d'infiltration du monde criminel dans le monde légal. (...) Depuis quelques années, les chiffres des décès liés au trafic de stupéfiants augmentent. (...) Ce que la police constate, c'est que depuis 2018, il y a plus d'armes sur notre territoire. Et donc ça explique aussi l'augmentation de la violence. (...) Nous voulons avoir un effet disruptif vis-à-vis des organisations criminelles et donc ça demande une solution multidisciplinaire. Mais il n'y a pas uniquement les incidents à arme à feu, il y a beaucoup d'incidents qui concernent des coups de couteau. (...). Nous proposons de créer un fonds drogue. (...) Il nous faut des enquêteurs spécialisés bien formés, avec un logiciel HCT qui permet justement d'identifier les cryptomonnaies. (...) Il faut avoir une vision globale et aussi en ce qui concerne le consommateur (occasionnel ou en position vulnérable ».*

1.2.3.1 Nos constats au niveau des services judiciaires :

- **Type de stupéfiants :** cannabis (herbe et résine), cocaïne et héroïne
- **Recrudescence de la violence liée au trafic de stupéfiants** essentiellement sur le territoire des Commissariats 1 et 5
- **Profils des vendeurs :** en fonction des quartiers, souvent des sans-papiers ou des jeunes du quartier.
- **Profil des acheteurs :** de tout type et de toute classe sociale, habitant ou non la Zone de Police.
- **Modus particuliers :** certaines organisations se mettent en place afin d'avoir le monopole d'un quartier. Le mobilier urbain est utilisé pour dissimuler le stock prêt à être écoulé et les vendeurs ne disposent ainsi sur eux que du strict minimum prétextant la consommation personnelle lors d'une interception.

Notre activité dans le domaine de la lutte contre la vente de stupéfiants s'est fortement intensifiée en 2023. Les contrôles se sont multipliés notamment via la Task Force Quartier Nord et quelques grosses opérations judiciaires ont été organisés dans le Quartier Nord.

Nombre de procès-verbaux	Janvier à août 2022	Janvier à août 2023
Culture de stupéfiants	6	5
Détention de stupéfiants	309	449
Trafic de stupéfiants	163	208
Total	**478**	**662**

Source : ISLP

Les médicaments et le protoxyde d'azote peuvent être considérées comme des alternatives à moindre coût aux drogues.

[2] Article RTBF du 21/09/2023 - «La Belgique n'est pas encore un narco-État», rassure Ine Van Wymersch, commissaire nationale aux drogues.

1.2.3.2 La problématique de la consommation du protoxyde d'azote.

En ce qui concerne le protoxyde d'azote[3], son usage détourné à des fins récréatives (effets euphorisants et immédiats) se répand en Région Bruxelloise. Des effets secondaires peuvent apparaître comme des vertiges, maux de têtes, de la confusion. Après consommation, le gaz quitte rapidement le corps et ne peut donc pas être révélé par un test drogue. La vente, le transport et la consommation de gaz hilarant au niveau « retail » sont légaux et ne relèvent pas de la législation sur les drogues. Le législateur interdit toutefois la vente de ces produits aux mineurs, que ce soit en ligne ou non. Au niveau communal, l'usage et la possession à des fins récréatives sont interdits depuis 2020 sur la base de l'article 43 du RGP. De plus, considéré comme une marchandise dangereuse, le transport du protoxyde d'azote est aussi réglementé.

Constats au niveau de notre zone :

- **Les lieux :** lieux de sortie, Quartier Nord, consommation dans un véhicule, aux abords des parcs.

Zones où des déchets de la consommation de gaz hilarant sont le plus fréquemment retrouvés par les services opérationnels de Bruxelles Propreté.

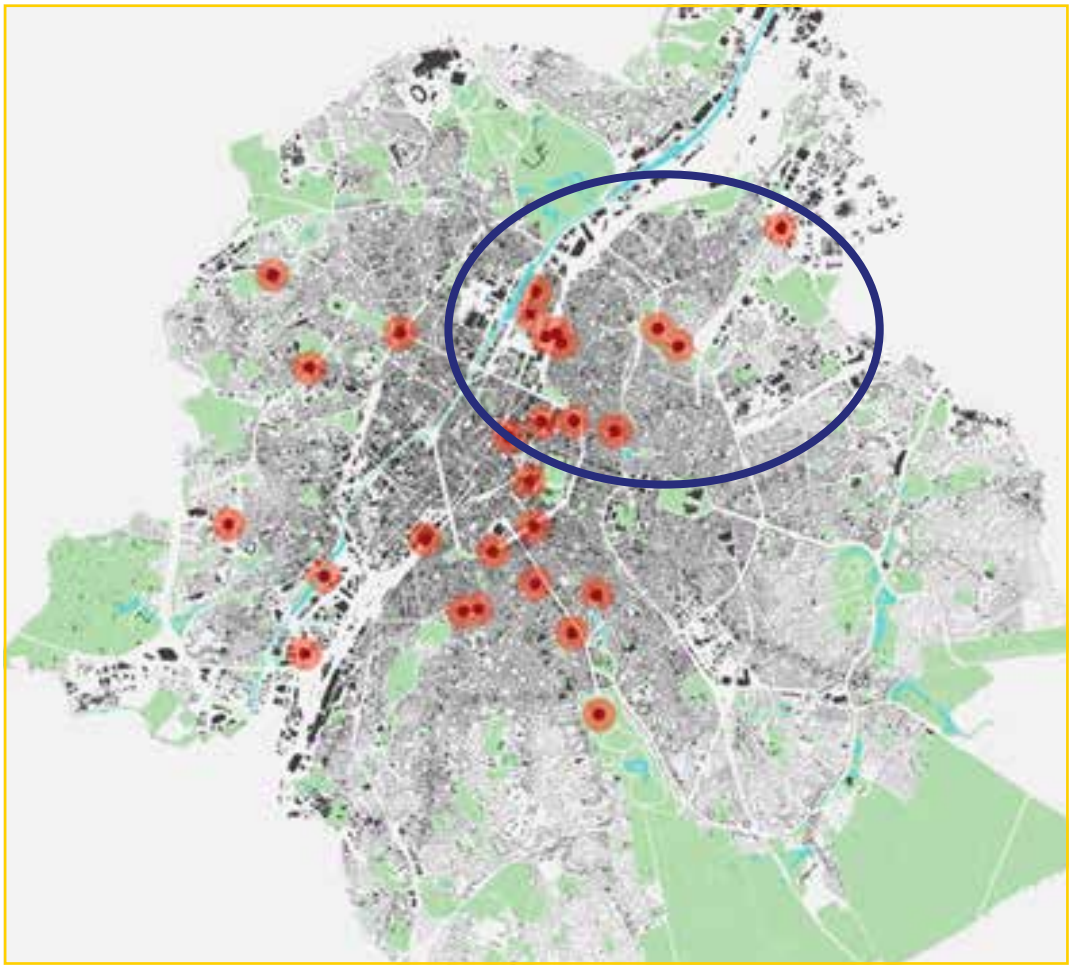

[3] Flash Paper n°3 de l'Observatoire – « Usage récréatif du protoxyde d'azote (gaz hilarant) dans l'espace public en Région Bruxelles Capitale » - safe.brussels.

- **Le profil des consommateurs :** consommation par les jeunes, par des consommateurs d'autres stupéfiants et par ceux qui fréquentent le monde de la nuit.
- **Comment :** Le gaz hilarant est injecté dans un ballon au moyen d'un "cracker".
- **Quoi :** au départ de petites capsules et maintenant de plus en plus de grandes bouteilles.

- **Verbalisation :** La verbalisation est en augmentation via la rédaction d'une Sanction Administrative Communale avec comme intitulé « Utiliser ou posséder, à des fins récréatives, certaines substances dangereuses comme le gaz hilarant », soit une moyenne mensuelle de 25 sanctions pour les mois de juin à août 2023 et principalement pour des faits localisés au niveau du Commissariat 5.

  De plus, le transport de bouteilles et leur entreposage dans un commerce sont aussi soumis à réglementation et font l'objet d'un suivi de la part de nos services. A titre d'exemple, ce 30 juillet, une première équipe de policiers, en tenue civile, de la Zone de Police Bruxelles Nord a remarqué un déchargement d'une centaine de bouteilles de gaz hilarant lors de leur patrouille sur le territoire. Le véhicule transportant les bouteilles n'était pas en ordre de permis pour le transport de marchandises dangereuses. Les policiers ont ensuite contrôlé le commerce de la Place Liedts où les bouteilles étaient entreposées. Sur place, 102 bouteilles de gaz hilarant de 3L ont été retrouvées par la Zone de Police. L'entreposage de celles-ci étant non conforme à la loi, les bouteilles ont été saisies. Au vu de la situation, le Parquet de Bruxelles a ordonné l'apposition de scellés judiciaires sur l'établissement pour une durée d'une semaine.

1.2.3.3 Problématique de la vente illégale de médicaments.

En ce qui concerne les médicaments, comme expliqué ci avant, de nombreuses pilules principalement de Lyrica et de Ritrovil[4] ont été saisies dans le Quartier Nord. Ces médicaments très addictifs, soignant initialement, sur prescription médicale, l'épilepsie et les troubles de l'anxiété, sont détournés de leur usage primaire et offrent aux consommateurs une période d'euphorie suivie d'une période de somnolence.

Elles sont en revente à petit prix (le prix unitaire de revente semble s'élever à 2 euros) notamment pour les personnes en errance dans le quartier et sont surnommés la drogue du pauvre.
Ce phénomène se répand partout en Europe et demande la vigilance des médecins et pharmaciens qui connaissent la situation.

[4] Ces deux médicaments, disponibles uniquement sur prescription médicale à la pharmacie, sont présents sur de nombreuses personnes arrêtées. Ces produits sont également connus pour leur effet désinhibant et addictif. Leur prise, d'autant plus lorsqu'elle est combinée avec la consommation d'alcool, influence négativement le comportement des consommateurs s'ils sont pris de manière non médicalement encadrée. Pour rappel, leur vente illégale est un délit et est punissable par la loi.

1.2.4 Perception de la sécurité par la population (sondage)

Objectifs

- Meilleure connaissance de son environnement, des attentes des citoyens et de leur satisfaction
- Influence les priorités
- Amélioration continue
- **Comparaison difficile dans le temps**

Méthodologie

- Dedicated
- Modification méthode :
  - ❑ Appels téléphoniques (fixes et GSM)
  - ❑ Enquêtes via internet
- entre le 23/3 et 23/5/23
- 2ème récolte septembre-->3 octobre
- Marge d'erreur +/-3,02%
- 1048 répondants

Thématiques

- Sentiment d'insécurité
- Problèmes de quartier
- Victimisation et taux de déclaration -->chiffre noir
- Fonctionnement policier
- Dernier contact avec la police
- Agent de quartier

1.2.4.1 Sentiment d'insécurité

Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité dans votre quartier? Est–ce… ?

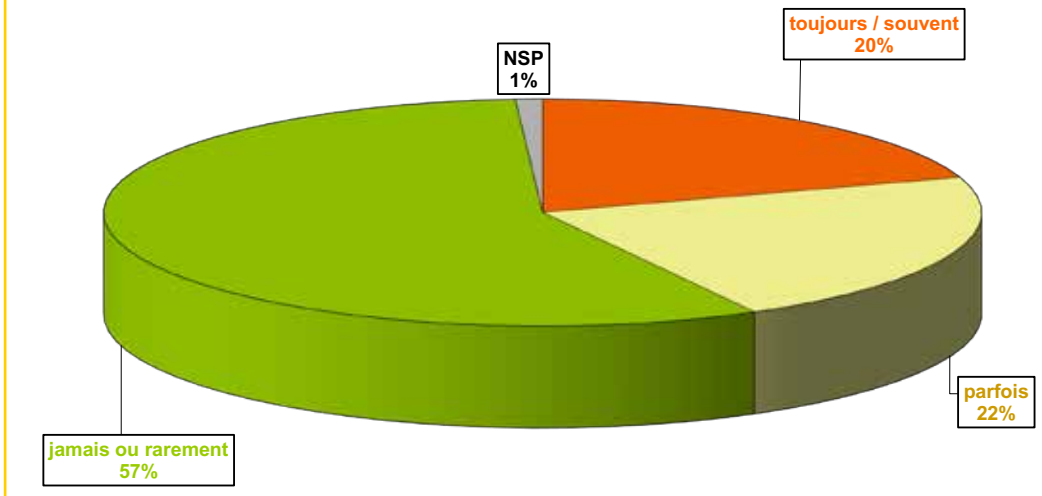

Le sentiment d'insécurité est en hausse par rapport à 2019 (mais attention les méthodologies de collecte de données sont aussi différentes). **87% des répondants se sentent en 2023 davantage en sécurité ou ni plus ni moins en sécurité que l'année passée**.
Certains comportements d'évitement sont encore bien présents auprès de nos citoyens, comme d'éviter d'ouvrir à des inconnus pour 62%, d'éviter certains lieux de la commune pour 53%, d'éviter de partir de sa maison quand il fait noir pour 46%.
Prendre les transports en commun ne pose pas de problème à une majorité de répondants.

1.2.4.2 Problématiques de quartier

Les situations qui constituent le plus un problème au sein des quartiers :

- La conduite agressive dans la circulation (56% des répondants)
- La vitesse non adaptée au trafic (55%)
- Les dépôts clandestins et détritus traînant dans la rue (54%)
- Les nuisances liées aux trottinettes et vélos (52%)
- Les cambriolages (50%)

1.2.4.3 Fonctionnement policier

Que pensez-vous du travail effectué par votre Zone de Police ?

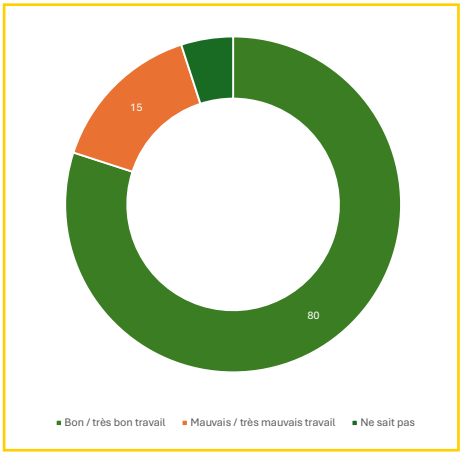

80% des répondants estiment que la Zone de Police fait du bon ou du très bon travail. Ce pourcentage passe à 85% si les répondants ont eu un contact avec la Zone de Police.

La satisfaction est bien majoritaire pour toutes les thématiques évaluées (attitude / comportement, présence en rue, traiter chacun sur un pied d'égalité, fonction d'exemple, informations sur les activités de la police).

L'appréciation est aussi très positive concernant le langage, la tenue, la facilité d'aborder la police, le fait d'être au service et à l'écoute des habitants.

La manière dont la police aborde la circulation, la violence, les cambriolages, le vandalisme, les nuisances causées par des groupes de jeunes et les vols dans voitures est jugée positivement par la population ; le taux de satisfaction étant à chaque fois bien supérieur au taux d'insatisfaction.

32% des répondants ont eu un contact avec la Zone de Police au cours des 12 derniers mois et 69% d'entre eux en sont satisfaits ou très satisfaits.

1.2.5 La sécurité routière

VIAS[5] – quelques chiffres clés en lien avec le comportement des usagers de la route à Bruxelles – en 2022.

28% Ont utilisé le vélo au moins une fois au cours des 12 derniers mois

Des cyclistes bruxellois avec un vélo classique sont porteurs d'un casque **53,9%**

22,5% Des cyclistes bruxellois avec un vélo classique sont porteurs d'une veste fluorescente

La hausse des kilomètres parcourus en vélo non électrique à Bruxelles entre 2021 et 2022 **+103%**

+24% La hausse des kilomètres parcourus en vélo électrique à Bruxelles entre 2021 et 2022

Des km parcourus par un véhicule pendant la journée à BXL avec un appareil mobile à écran en main **4,1%**

18% d'automobilistes ayant conduit au moins 1 fois au cours des 12 derniers mois sous l'influence de médicaments dangereux pour la conduite

- Taux pondéré du port de la ceinture de sécurité pour les conducteurs en 2022
- 98,0% pour le passager avant
- 82,9% pour le passager arrière

98,8%

[5] https://www.vias.be/publications/Impact%20voertuigkenmerken/Impact_des_caract%C3%A9ristiques_des_v%C3%A9hicules.pdf
https://www.vias.be/publications/Perceptie%20van%20de%20verkeersveiligheid/Perceptions_de_la_s%C3%A9curit%C3%A9_routi%C3%A8re_chez_les_enfants_et_les_parents.pdf
https://www.vias.be/publications/2de%20nationale%20gedragsmeting%20afleiding%20tijdens%20het%20rijden/2eme_mesure_de_comportement_distraction_au_volant.pdf
https://www.vias.be/publications/Briefing%20-%20conduite%20sous%20l'influence%20de%20m%C3%A9dicaments/Briefing_Conduite_sous_l'influence_de_m%C3%A9dicaments.pdf
https://www.vias.be/publications/Gordeldracht%20en%20het%20gebruik%20van%20kinderbeveiligingssystemen/Ceinture_de_s%C3%A9curit%C3%A9_et_dispositif_de_retenue_pour_enfant.pdf

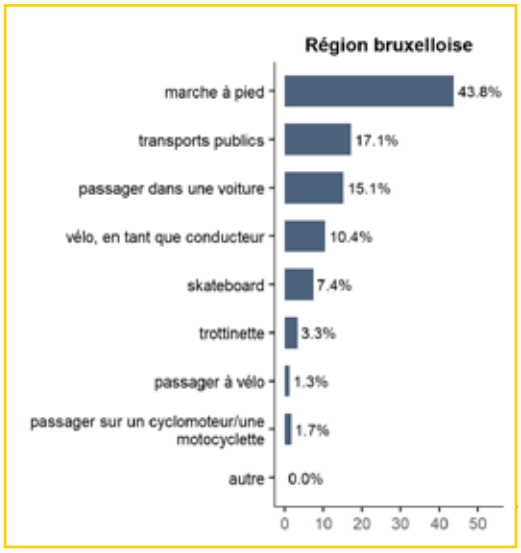

Source : Vias – Mode de transport principal pour les enfants (10-14 ans) qui se rendent à l'école

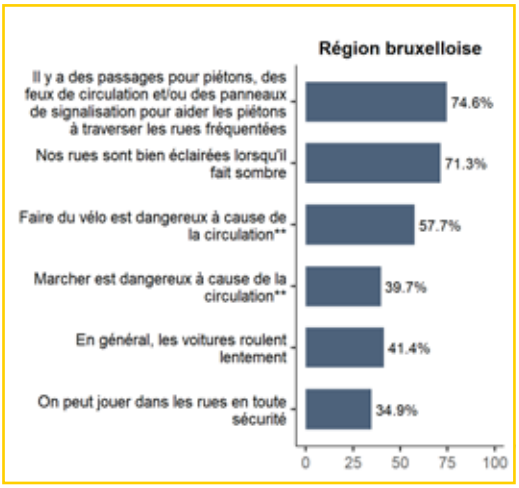

Source : Vias – % de parents BXL d'accord avec les affirmations suivantes

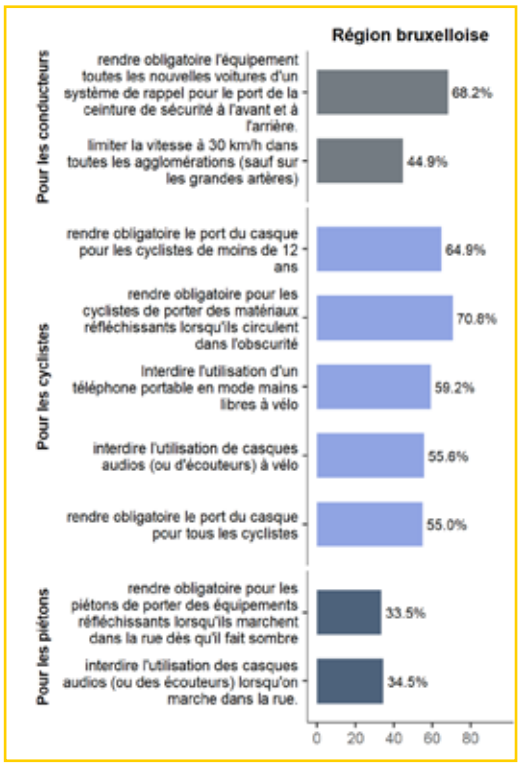

Source : Vias – % de parents bruxellois favorables à...

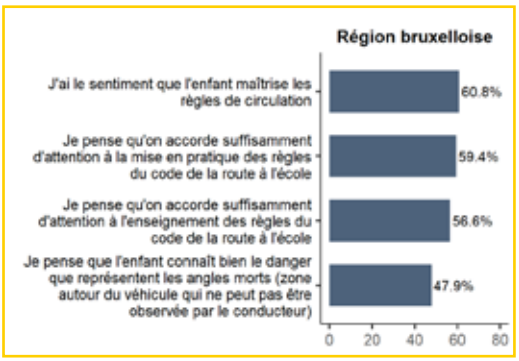

Source : Vias – % de parents bruxellois d'accord avec les affirmations suivantes

1.2.5.1 Les accidents avec lésions corporelles

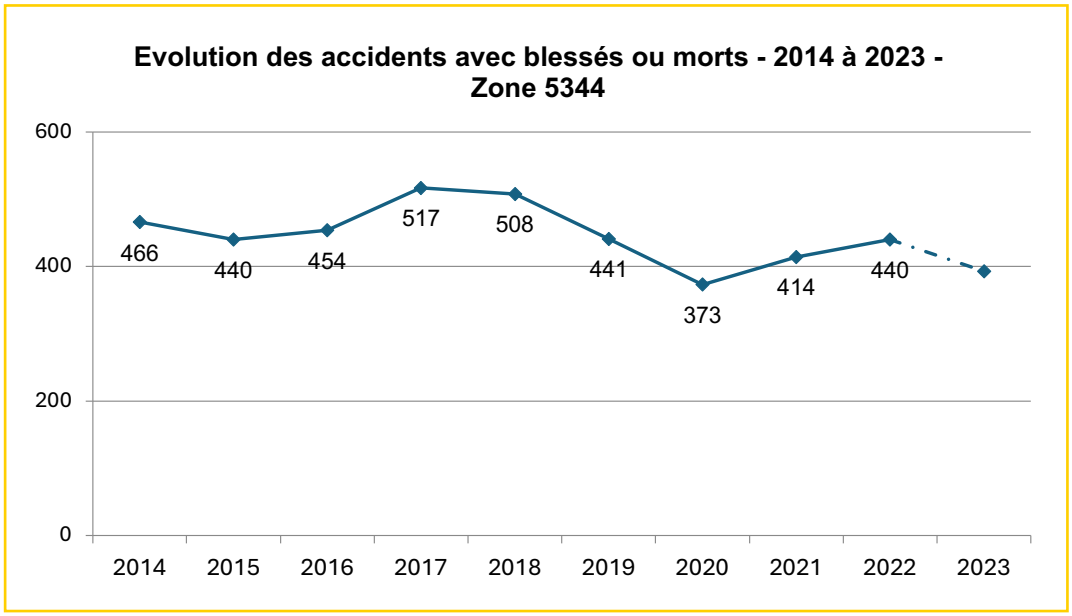

Source : DRI

L'estimation pour l'année 2023 se base sur les données récoltées pour les 6 premiers mois de l'année 2023 en comparaison avec la période équivalente de 2022.

Caractéristiques des accidents avec lésions corporelles – 1er semestre 2023 :

- Nombre d'accidents mortel : 1
- Nombre de blessés graves / tués : 11 (→← 16 en 2022 – 1er Semestre)
- We (21%) – semaine (79%)
- Les heures : 16h-20h (37%), 10h-16h (30%), 6h-10h (17%),...
- 4,5% des accidents avec lésions corporelles sous influence d'alcool
- 0,5% des accidents avec lésions corporelles sous influence de drogues ou médicaments
- 20,9% des accidents avec lésions corporelles avec délit de fuite

Caractéristiques des victimes d'accidents avec lésions corporelles – 1er semestre 2023 :

- Âge : -18 ans (12%), 18-34 ans (39%), 35-64 ans (42%), 65 ans et + (6%)
- Sexe : Hommes (65%) – femmes (35%)
- La répartition des victimes en fonction de leur mode de déplacement :

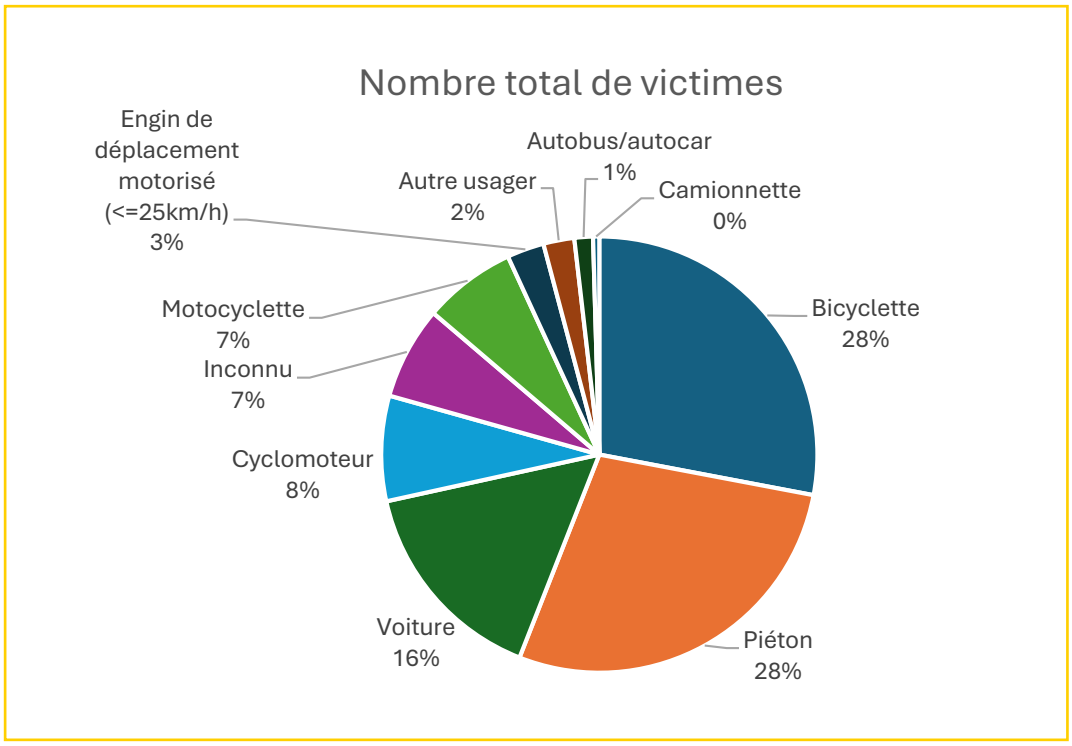

1.2.6 Le transfert de tâches ou le désengagement de nos partenaires

Comme expliqué déjà dans les précédentes Notes de Politique Générale, la Zone de Police est impactée dans son organisation par le sous-financement de la police fédérale et la justice. La charge de travail et la complexité des tâches sont sans cesse croissantes. Encore récemment, un arrêté royal de 2023 énumère les thèmes de l'appui non-opérationnel gratuit fourni par la Police Fédérale. Cela pourrait impacter financièrement les Zones de Police pour les appuis non-opérationnels de la Police Fédérale non repris dans la liste.

Police
Politie
Police
Politie

2

LE PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ 2020-2025

Le Plan Zonal de sécurité reprend les grandes priorités de la zone sur une période de 6 ans. Le choix s'est opéré sur la base des attentes des citoyens, de nos autorités administratives et judiciaires ainsi que des priorités fédérales et régionales. La Zone de Police s'est ainsi orientée vers le développement d'approches multidisciplinaires par quartier et vers la sécurité routière. Les objectifs poursuivis en 2023 et les résultats obtenus pour chacune des deux priorités sont présentés ci-après.

2.1 APPROCHES MULTIDISCIPLINAIRES PAR QUARTIER

Sur la base du principe de décentralisation et d'autonomie, chaque commissariat choisit un ou plusieurs quartiers situés sur son territoire afin d'y renforcer la sécurité. L'approche est développée en collaboration avec les différentes parties prenantes et partenaires afin de fournir une réponse concertée. De même, au niveau interne, une implication de l'ensemble des fonctionnalités et de la souplesse dans les actions sont nécessaires à la réussite de l'approche. Une bonne analyse de la problématique, la créativité, la visibilité, l'échange d'informations au niveau des Teams de Quartier Elargis, l'appui des services spécialisés et la prévention constituent la base de l'approche afin de répondre au mieux aux attentes de nos citoyens.

2.1.1 Commissariat 1 – Quartier Place de la Paix

- **Problématiques présentes début 2023 :** sentiment d'insécurité des habitants, rodéos, stupéfiants, quelques agressions.
- **Actions menées :** présence du Bus de prévention, renfort de la canine et des unités BTA pour une présence en soirée, opérations circulation dans les environs en lien avec la vitesse et la conduite sous influence, orientation des patrouilles, contrôle de la conformité des commerces.
- **Partenariat :** la police a participé à une rencontre citoyenne lors du premier trimestre 2023.
- **Situation en septembre 2023 :** le quartier est relativement calme mais continue à faire l'objet d'un suivi régulier.
- **Futur :** le quartier Place de la Paix reste encore en 2024 un point d'attention pour le Commissariat 1.

2.1.2 Commissariat 1 – Quartier Navez

- **Problématiques présentes début 2023 :** stupéfiants et nuisances.
- **Actions menées :** orientation quotidienne des patrouilles, renfort de la canine et de la BTA, opérations judiciaires.
- **Partenariat :** Concertation nécessaire quant à l'aménagement du parc Stephenson.
- **Situation en septembre 2023 :** le quartier suivi de façon étroite.
- **Futur :** le quartier Navez reste prioritaire.

2.1.3 Commissariat 2 – Quartier Marbotin

- **Problématiques présentes début 2023 :** stupéfiants, nuisances liées au rassemblement de jeunes, la vitesse, le stationnement asocial, conduite dangereuse notamment des usagers vulnérables, salissures, sentiment d'insécurité.
- **Actions menées :**
  - développement d'une approche préventive, intergénérationnelle, multiculturelle et citoyenne en collaboration avec tous les partenaires.
  - développement du concept de patrouille contact qui consiste en une patrouille à pied rassemblant les différentes fonctionnalités du commissariat afin d'aller au contact des citoyens, commerçants et partenaires. 57 patrouilles ont ainsi été organisées entre janvier et septembre 2023.
  - Approche répressive via l'organisation d'opérations orientées vers les stupéfiants, vers la propreté en collaboration avec la commune et vers la sécurité routière afin d'augmenter le risque subjectif d'être contrôlé.
- **Partenariat :** Le projet IOM, clôturé en juin 2023, a permis l'organisation de nombreuses activités dans le quartier en collaboration avec les partenaires (entrainements de boxe, séances de yoga avec les mamans, épreuve du parcours fonctionnel avec les jeunes, Cop cup). Un world café a été organisé autour de la thématique des relations et de la communication police/population, du contrôle d'identité et du droit de filmer les interventions policières. Les contacts se poursuivent avec les partenaires afin de renforcer la confiance. Le comité de concertation se poursuit et regroupe le Foyer Schaerbeekois, le Programme de Prévention Urbaine, les Travailleurs Sociaux de Rue et la police.
- **Situation en septembre 2023 :** Les problématiques sont toujours présentes : incivilités, roulage-circulation, tensions avec certains jeunes, problématique du « street deal ».
- **Futur :** le quartier Marbotin reste prioritaire.

2.1.4 Commissariat 3 – Quartier Scutenaire / Bienfaiteurs

- **Problématiques présentes début 2023 :** consommation et vente de stupéfiants, nuisances et tapage suite au regroupement de jeunes, rodéos avec des véhicules de location, sentiment d'insécurité des habitants. Presque plus aucune confrontation avec la police. Suite aux actions menées par la police les années antérieures, un déplacement des nuisances vers le quartier Bienfaiteurs avait été observé. Il a été intégré au plan d'action.
- **Actions menées :** orientation des patrouilles pédestres de sécurisation, renfort de la canine, de la BST et de la BTA, opérations judiciaires orientées sur les stupéfiants, opérations circulation en lien avec la vitesse et la conduite sous influence. Une rencontre entre les jeunes du quartier Scutenaire et la direction du Commissariat 3 s'est tenue en septembre 2023.
- **Partenariat :** nombreux contacts avec les différents partenaires : commune, direction de la Balsamine, direction Collège Roi Baudoin, direction centre pour malentendants. Participation au projet « Habitons Scutenaire » du service « Vie de quartier sur la Place Scutenaire ».
- **Situation en septembre 2023 :** les problèmes de violence sont nettement moins nombreux mais subsistent encore un sentiment d'insécurité important pour les citoyens en lien avec les jeunes présents, les incivilités et la consommation / vente de stupéfiants.
- **Futur :** le quartier Scutenaire / Bienfaiteurs reste prioritaire.

2.1.5 Commissariat 4 – Quartier Place de la Reine

- **Problématiques présentes début 2023 :** la vente et la consommation de stupéfiants, la gestion des cafés et de leur clientèle, la propreté, la consommation et la vente de protoxyde d'azote.
- **Actions menées :** orientation des patrouilles pédestres de sécurisation, renfort des services d'appui, installation régulière du bus de prévention, opération SAC pour verbaliser la consommation et la vente de protoxyde d'azote.
- **Partenariat :** participation au comité de concertation (Commune, PPU, gardiens de la paix, centre Transit, police,...). 3 réunions se sont tenues.
- **Situation en septembre 2023 :** après une très belle amélioration de la situation sur la Place de la Reine en mai 2023, les problématiques sont revenues et même aggravées. Le sentiment d'insécurité est bien présent et nécessite une présence régulière.
- **Futur :** le quartier Place de la Reine reste prioritaire.

2.1.6 Commissariat 4 – Quartier Verbist

- **Problématiques présentes en 2023 :** Insécurité liée à la présence de groupes de jeunes dans le quartier (stupéfiants, menaces, vols (avec violence),...). Ces groupes de jeunes ont pris possession du territoire et considèrent les policiers comme indésirables.
- **Actions menées :** assurer une présence régulière et visible dans le quartier notamment via la patrouille proximité, renfort des différents services d'appui, opérations judiciaires.
- **Partenariat :** peu développé actuellement.
- **Situation en septembre 2023 :** les problèmes sont en général cycliques et la période la plus critique est celle de la fin d'année.
- **Futur :** le quartier Verbist reste prioritaire et nécessitera une approche orientée vers les groupes d'auteurs, essentiellement des mineurs, en collaboration avec les parents, les écoles et les partenaires.

2.1.7 Commissariat 5 – Quartier Nord

Plus haut dans le document (point 1.3.2), un état des lieux du Quartier Nord a été réalisé et l'approche policière a été présentée. Le Plan d'action en lien avec ce quartier dépasse de loin l'approche du Commissariat 5 pour être davantage une approche zonale, demandant la contribution de chacun.

2.2 Sécurité routière

La sécurité routière constitue une des priorités au niveau local, régional et national ainsi qu'une des principales préoccupations de nos citoyens. L'approche en matière de circulation est considérée comme une priorité de la zone police depuis plusieurs années.

Les deux principaux **objectifs** de la zone en la matière sont les suivants :

1. Participer à la réduction du nombre tués (à 30 jours) et de blessés graves afin de tendre vers la « Vision 0 » fixée par la Région pour 2030.
2. Participer à la réduction du sentiment d'insécurité en matière de circulation.

Afin d'atteindre ces 2 objectifs, la Zone de Police a considéré **plusieurs thématiques** comme prioritaires, à savoir :

- La distraction et la visibilité : GSM en roulant, non port de la ceinture de sécurité, signalisation ignorée, inattention, se rendre visible,...
- Les usagers actifs / faibles : adapter les comportements des piétons, cyclistes et conducteurs de trottinettes – lutter contre les stationnements mettant en danger les usagers vulnérables.
- La vitesse, agressivité au volant et conduite dangereuse
- Les assuétudes : conduite sous influence de drogues et alcool.

Analyse
- orientation ciblée - hotspots
- suivi, évaluation et ajustement en continu

Prévention
- conseils pour tous les usagers
- changement de comportement

Répression
- routine par tous les policiers
- actions particulières bikers, motards
- opérations d'envergure

Facteurs de succès au niveau de la Zone de Police :

- Un trafic leader a été mis en place au sein de la zone à partir d'octobre 2023 afin de coordonner, orienter quotidiennement les équipes de circulation et garantir un travail de qualité.
- La circulation est l'affaire de tous. La transversalité et la sensibilisation des collègues à la sécurité routière sont nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés. Ce point est à travailler en continu au sein de la zone.
- Un personnel « circulation » en suffisance pour pouvoir porter le plan d'action. Plusieurs agents des services trafic locaux décentralisés ont quitté leur fonction pour suivre la formation Inspecteur. Des recrutements sont en cours.

Etat des lieux de la fonctionnalité circulation en octobre 2023 – cadre réel :

Direction Circulation

Elaboration de la vision circulation

Mise en œuvre du plan d'action

Coordination

Services spécialisés et techniques : PV, chantiers,...

21 membres du personnel

Service trafic centralisé

Missions spécialisées, opérations thématiques zonales

27 Membres du personnel

- Direction : 1
- Cyclistes : 10
- Motards : 8
- Radar : 5
- Autres : 3

Service trafic centralisé

Interventions, opérations locales, marchés, contrats de mobilité,...

17 membres du personnel

Résultats 2023

- Participation de la zone aux grandes campagnes fédérales telles que les opérations BOB été et BOB hiver, WE sans alcool, FIPA Canal, FIPA distraction au volant (campagne les 10 et 11/10 avec 368 PV dressés pour GSM au volant), Speed Marathon, dimanche sans voiture, ...

- Organisation d'une première journée « Safety Day » le 18/08/2023. Cette journée de prévention vise à rappeler à tous les usagers de la route l'importance de respecter le Code de la Route. Nos policiers leur ont également rappelé les comportements à adopter. Certains usagers de la route n'ayant pas respecté les règles ont reçu un procès-verbal. Nos policiers ont rédigé 54 PV pour raisons diverses. Pour celles et ceux qui, au contraire, ont adopté un bon comportement, un petit cadeau leur a été offert 381 goodies ont ainsi été distribués par nos policiers.

- Organisation de grosses opérations en lien avec les thématiques de circulation prioritaires.

- Participation aux priorités des commissariats et des approches par quartier, avec l'organisation de MOC (Mini Opération de Circulation).

- Accompagnement dans la mise en place des « mailles apaisées » planifiées dans la cadre du Plan Good Move régional qui visent à diminuer le trafic de transit.

- Placement des radars mobiles / TMS sur les axes problématiques.

- **Nombre d'opérations circulation organisées et planifiées en 2023 :** 22 grosses opérations spécialisées zonales et 120 opérations plus petites (moins de 6 membres du personnel) orientées vers les thématiques locales.

- **Sur les mois de janvier à septembre**, un radar mobile a été placé 793 fois et a contrôlé 182.974 véhicules, soit une moyenne mensuelle de 88 placements et de 20.330 véhicules contrôles. Sans compter nos 9 radars fixes qui ont contrôlés plus de 15,5 millions de véhicules sur les 9 premiers mois de l'année.

Verbalisation janvier à août 2023

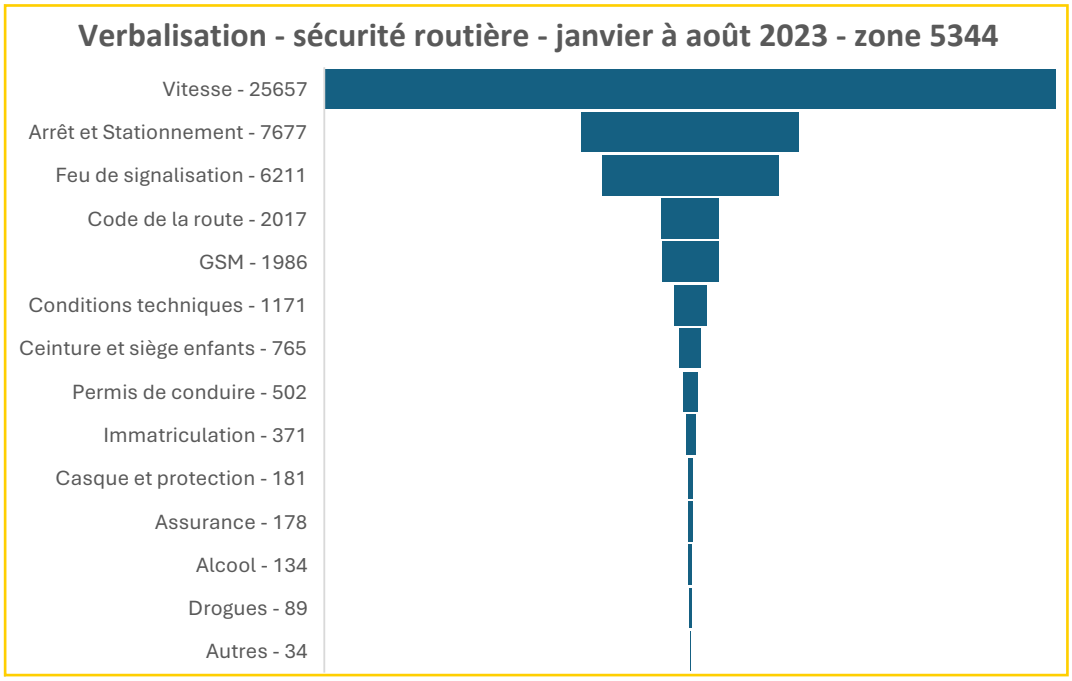

Source : DRI (date 19/9/2023)

TRAIN WORLD
Police Politie
Police Politie
Police Politie

3

VISION ET PRINCIPAUX PROJETS DE LA ZONE POUR 2024

Les fonctionnalités de base aussi bien opérationnelles qu'au niveau du support sont les piliers de notre organisation. Le Plan zonal de sécurité 2020-2025 reprend, comme expliqué au point précédent les grandes priorités zonales pour une période de 6 ans. A côté de cela, il convient de décider dans quelle direction notre organisation va évoluer au cours des prochaines années.

La vision reprise dans la lettre de mission du chef de corps et dans la Note de Politique Générale 2023 reprend des objectifs au niveau de 7 axes principaux qui sont les suivants :

1. Nous sommes à l'écoute et au service du citoyen
2. Nous cocréons durablement la sécurité et la qualité de vie avec notre environnement
3. Nous sommes une organisation résiliente, compétente et impliquée
4. Nous sommes imprégnés d'une culture de rapportage et de conformité
5. Nous maitrisons les flux d'informations
6. Nous sommes un corps inclusif et bienveillant
7. Nous gérons les ressources de manière responsable et tenant compte de l'impact environnemental

Tout ne pourra pas être abordé au même moment. Des priorités devront être établies en fonction de l'urgence de la thématique et des moyens disponibles.

Ces axes guident le choix des projets développés par et au sein de la Zone de Police.

Les priorités pour 2024 sont réparties par axe et sont de deux types, c'est-à-dire les projets en cours qui se poursuivent en 2024 et les projets prioritaires qui seront initiés en 2024.

3.1 AXE 1. NOUS SOMMES À L'ÉCOUTE ET AU SERVICE DU CITOYEN

1. **Afin de connaître les besoins et les attentes des citoyens ainsi que leur perception de la sécurité, il convient de réaliser régulièrement des sondages.**

   ➡ Un sondage a été réalisé au cours du premier semestre dont les principaux résultats ont été énoncés dans la partie 1. Contexte de la présente Note. Il est également prévu de participer au Moniteur de Sécurité Fédéral en 2024 afin d'actualiser nos informations et pouvoir se comparer aux autres zones.

2. **Développer une culture du débriefing afin d'apprendre des événements et dans une perspective d'amélioration continue.**

   ➡ La zone a mis en place des debriefings structurés pour tous les événements majeurs auxquelles elle a été confrontée. Nous avons l'intention de les systématiser et de les étendre à toutes les fonctionnalités. Pour ce faire, il convient de former les encadrants en la matière.

3. **Optimaliser le processus d'aide policière au niveau de la garde et de l'intervention.**

   ➡ Une réflexion a été entamée en 2022 concernant la charge de travail grandissante au niveau de la fonctionnalité garde / intervention. Afin de pouvoir offrir un accueil et un service de qualité au public, il s'avère nécessaire de se réorganiser notamment en limitant le nombre d'accès physique pour pouvoir déposer plainte et en développant la prise de rendez-vous pour les plaintes moins urgentes. La gestion des personnes arrêtées sera aussi améliorée. Les chefs de brigade, souvent occupés maintenant par des tâches de rédaction, deviendront de vrais managers d'équipe. La présence sur le terrain sera renforcée et davantage orientée.

4. **Optimaliser l'accueil au sens large, adapter notre offre de service en la matière, optimiser les canaux de communication par lesquels les citoyens peuvent entrer en contact avec la Zone de Police et former les membres du personnel.**

- Voulant offrir un service de qualité à sa population, la Zone de Police souhaite améliorer l'accueil au sens large. Ce dernier est le premier contact entre un citoyen et la Zone de Police. Un accueil soigné, qu'il soit physique, téléphonique ou même digitalisé permet d'instaurer une relation positive et un climat de confiance.

- Tous les canaux de communication avec les citoyens seront dans un premier temps en 2024 inventoriés et ensuite améliorés.

- Notre zone a développé la formation **« first contact great Impact »** (profilage professionnel) pour chaque policier. La première formation a eu lieu en octobre lors de la vingtaine des nouveaux. D'autres ont suivi et suivront encore en 2024.

En effet, en 2019, notre Zone élaborait, en collaboration avec d'autres Zones de Police, le cadre de référence sur le profilage professionnel, reprenant les 4 étapes à suivre pour tout contrôle d'identité : La sélection – l'explication – le comportement – la réflexion.

La sélection – l'explication – le comportement – la réflexion.

Ce sont ces mêmes quatre étapes qui sont reprises dans la Circulaire CP5 du 7 juillet 2023, qui demande aux services de police de promouvoir positivement le cadre de référence. Une formation nouvellement développée sera dispensée à tout intervenant de première ligne. L'objectif est d'introduire cette approche comme philosophie d'intervention. La formation s'intitule **«First Contact, Great Impact -- les contrôles d'identité comme stratégie policière»**. L'objectif est de traduire le cadre de référence en action policière réelle par le biais d'une formation : une attitude professionnelle lors des contrôles de police est considérée ici comme un outil stratégique pour préserver la confiance des citoyens dans nos services de police et accroître la légitimité de nos actions. L'entraînement aux dilemmes est également inclus dans la formation.

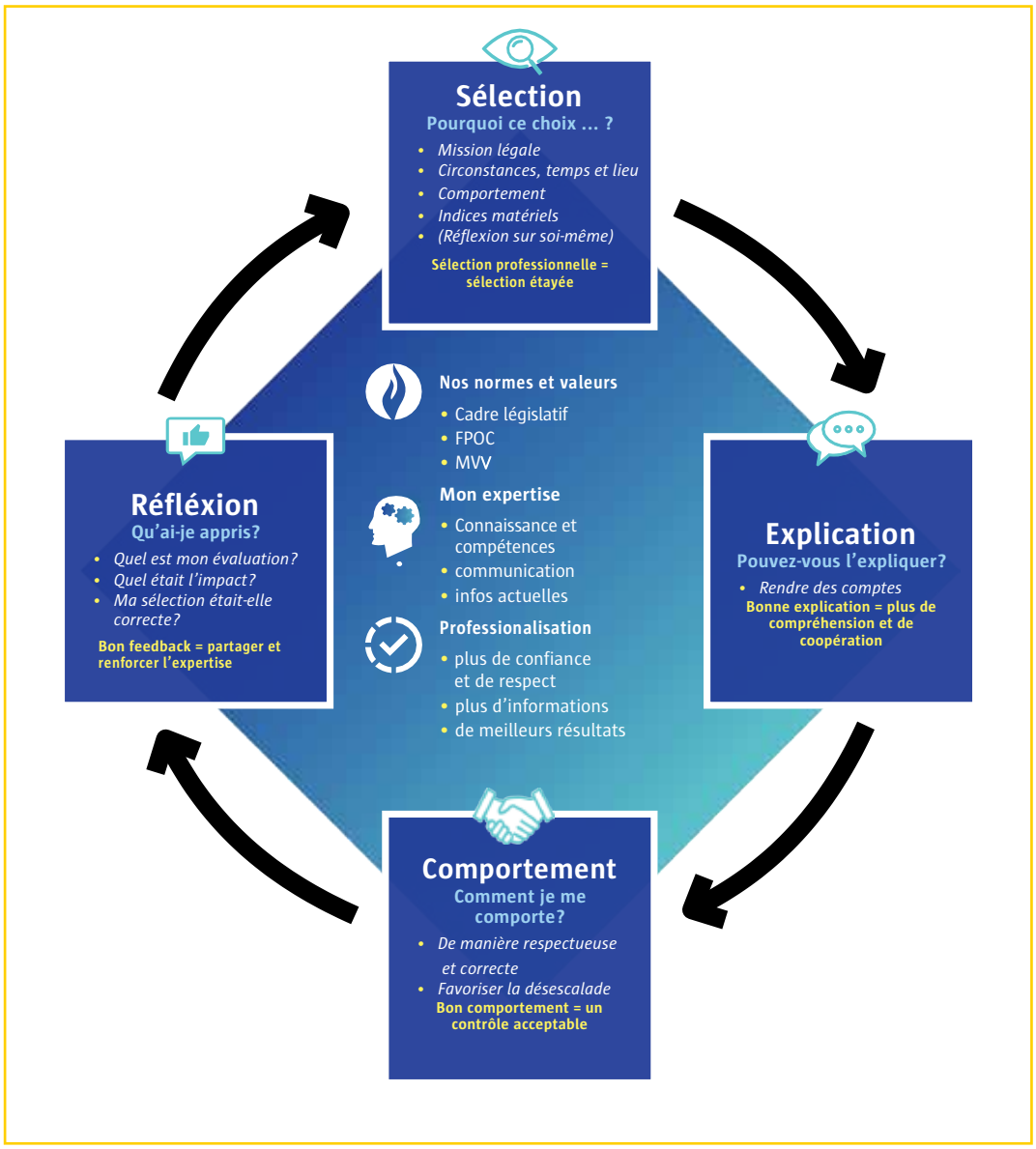

➡ Amélioration de l'accueil des victimes de violences sexuelles, genrées et intrafamiliales.
La philosophie de notre Zone de Police est guidée par la volonté d'agir dans l'intérêt de la victime. Il s'agit à cet effet de placer la victime au cœur de l'intervention, de lui apporter un accueil de qualité, un soutien efficace et de répondre au mieux à ses besoins. Ce postulat est vrai tant au quotidien, qu'au travers d'approches plus spécifiques que peuvent être l'accueil au sein d'un CPVS (Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles qui veille à fournir un accueil de qualité aux victimes de faits de mœurs datant de maximum 7 jours) ou d'un modèle EVA (Emergency Victim Assistance - Ce point d'entrée inauguré en octobre 2023 s'assure d'un accueil et d'une prise en charge de qualité pour toute victime de faits de mœurs datant de plus de sept jours, toute victime de violences intrafamiliales ainsi que pour toute personne victime en raison de son genre ou de son orientation sexuelle). Fin 2023, des formations seront dispensées pour les membres du personnel de la garde, de l'intervention et du dispatching sur l'importance d'un accueil qualitatif des victimes et une sensibilisation aux nouveaux outils développés en lien avec les violences sexuelles, genrées et intrafamiliales (CPVS, EVA, Alarme Mobile Anti-Rapprochement, grille d'évaluation des risques, ...). La pièce les « Maux Bleus » présentée en octobre 2023 aux encadrants, et jouée par des femmes directement impactées par des violences intrafamiliales, a lancé le début de ces formations continues qui se poursuivent en 2024.

Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles

EVA
EMERGENCY VICTIM ASSISTANCE

- Une formation adéquate pour les nouveaux membres du personnel à l'accueil.
  Au cours du deuxième semestre 2023, 2 nouveaux accueillants ont été recrutés. Une formation sur mesure a été développée pour la première fois au sein de la zone afin de les accueillir et les aider à intégrer leur nouvelle fonction. Les thèmes suivants ont ainsi été abordés : une présentation de la Zone de Police, une explication sur la fonctionnalité accueil et sa directive, les matières auxquelles sont confrontées les accueillants, les outils à leur disposition, les règles, trucs et astuces pour bien accueillir, bien réagir et bien communiquer.

5. **Créer la fonction de policier « Reso » dans chaque commissariat avec un trajet de formation adapté.**

➡ Une part encore trop importante est accordée au volet judiciaire de l'approche policière, alors même que nous connaissons tous les résultats mis en avant dans l'« entonnoir du crime » de Ratcliffe (2016) qui démontrent notamment que, sur 1000 crimes commis, seules 50 personnes sont reconnues coupables dont 4 placées en détention.

Il est donc essentiel d'aborder différemment les demandes de la population qui souhaite que la police renoue avec une relation de proximité, de confiance, alors même que la majorité de ses besoins relèvent de la vulnérabilité, de la détresse et du vivre-ensemble (ce qui nécessite une gestion de besoins multiples que la police ne peut pas traiter dans l'urgence). Parallèlement à cela, nous observons également une évolution des attentes des bénéficiaires de service (et des policiers) qui sont en quête de sens.

C'est notamment à ces divers titres que la Zone souhaite s'inspirer du modèle de la police de concertation au Québec pour faire évoluer son modèle de police de proximité. Pour ce faire, nous avons déjà envoyé un de nos Inspecteurs de police participer au stage d'immersion de 5 semaines au sein du Service de Police de l'Agglomération de Longueuil (SPAL).

De plus, nous mettrons prochainement en place deux policiers RESO en phase test. Ces policiers seront ainsi les premiers porteurs de la philosophie de la Police de Concertation. Après un stage d'immersion au niveau des principaux partenaires, leur principal rôle sera d'être visible et disponible pour la population, de développer la prévention « bien en amont », de répondre aux besoins de tous, d'impliquer à chaque fois les partenaires concertées, en un mot de « s'occuper avec les partenaires de PRENDRE SOIN de la population ».

En cas d'évaluation positive de la phase test, le projet sera étendu au sein de nos commissariats.

6. **En vue d'une gestion optimale des risques, analyser les possibilités d'implémentation de la CP3 au sein de la Zone**

➡ Pour rappel, la Circulaire CP3, publiée en 2011, est relative au système de contrôle interne au niveau de la police intégrée.
« Ce système « peut être décrit en tant que processus ou système qui est entrepris par le management et le personnel afin d'obtenir une certitude raisonnable quant au fait que les objectifs de l'organisation (mission, objectifs stratégiques et/tactiques et/ou opérationnelles) seront réalisés. ». La gestion de risques permettra donc de gérer les incertitudes qui pourraient avoir un impact sur nos résultats, d'anticiper le changement, de fournir un appui pour décider et fixer des priorités, de nous améliorer en continu.

[6] Source : Moniteur Belge - 29 MARS 2011. — Circulaire CP3 relative au 'système du contrôle interne' dans la police intégrée, structurée à deux niveaux.

3.2 AXE 2. NOUS COCRÉONS DURABLEMENT LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AVEC NOTRE ENVIRONNEMENT

1. Développer le partenariat en lien avec la santé mentale

- Dans le cadre de la concertation Nord, la Zone de Police participe au diagnostic relatif à la santé mentale.

- La zone a également rencontré différents acteurs en lien avec la santé mentale de la région Bruxelloise afin de développer une collaboration. C'est ainsi que les échanges avec le centre hospitalier TIteca se sont multipliés et ont abouti à la création d'une formation utile pour les deux parties et basée sur l'amélioration de la compréhension de la santé mentale et sur la gestion des personnes en crise. Cette formation sera dispensée en 2024.

- Une rencontre avec PsyBru a également été organisée en octobre 2023 afin d'envisager la présence d'un psychologue au sein de la Lisa Quartier Nord en plus des services communaux et policiers.

- Vue son importance au sein de la société, la santé mentale sera envisagée comme une thématique prioritaire dans le cadre des réseaux Intersection et Francopol et fera l'objet d'échanges de bonnes pratiques.

2. En matière de VIF et violences basées sur le genre, identifier les partenaires et formaliser les collaborations (services communaux inclus) et suivre les évolutions au niveau des approches multidisciplinaires et y participer

- Comme expliqué ci-avant, la Zone de Police s'est engagée à améliorer l'accueil des victimes de VIF de façon structurelle ou via la formation des membres de son personnel. En 2024, elle compte poursuivre dans cette voie et développer le partenariat et les approches multidisciplinaires en la matière.

3. Participer à la construction Lisa Quartier Nord

- Le projet Lisa Quartier Nord s'inscrit dans le cadre de la concertation Quartier Nord. La fin des travaux du bâtiment est prévue pour le mois de janvier 2024. Au niveau de la Zone de Police, les missions policières ont déjà été définies. Elles devraient être remplies par 8 membres du personnel : 2 INPP et 6 INP.

3.3 AXE 3. NOUS SOMMES UNE ORGANISATION RÉSILIENTE, COMPÉTENTE ET IMPLIQUÉE

1. Créer un Plan d'Intervention Psychosocial Zonal

➡ Disposer d'un Plan d'urgence interne au niveau du bien-être et de la sécurité au travail revêt un caractère obligatoire pour tout employeur. Ce plan comprend un volet relatif à la prise en charge psychosociale urgente. Suite au débriefing des événements dramatiques du 10 novembre 2022, le développement d'un Plan d'Intervention Psychosocial Zonal (PIPZ) est devenu prioritaire. Il permettra de coordonner et d'optimiser la réponse de l'appui psychosocial lorsqu'un de nos collègues est directement impliqué ou lorsqu'une situation de catastrophe ayant un impact émotionnel fort sur nos collègues a lieu sur le territoire de la zone. En complément de ce Plan, une équipe de peer support (voir point ci-après) sera mise en place pour compléter l'appui mis à disposition des collègues lors d'incidents critiques.

2. Mettre en place un système de «peer-support» et de soutien collégial

➡ Lors d'événements majeurs psychologiquement impactant, un soutien des collègues par d'autres collègues est une approche complémentaire à l'action habituelle des psychologues du StressTeam. En effet, pouvoir se tourner vers quelqu'un qui comprend et peut partager son expérience et son vécu constitue sans conteste un soutien non négligeable pour les collègues en difficulté. Un appel à candidat et une formation seront planifiés en 2024.

3. **Développer des outils et activités de communication vers des groupes cibles spécifiques (candidats locaux, candidats avec background dans le secteur social)**

- Suite à la révision en septembre 2021 de la procédure de recrutement externe pour les Inspecteurs, la Zone de Police a été obligée de jouer un rôle beaucoup plus actif au niveau du recrutement. Une professionnalisation en la matière s'avère nécessaire afin d'attirer des candidats dont le profil est en adéquation avec le profil de fonction recherché et avec les valeurs prônées par la zone (intégrité, respect, diversité,...). Améliorer les commissions de sélection avec la création d'un guide d'entretien et d'une grille d'évaluation, être davantage présents et visible sur le marché de l'emploi grâce à la participation de nos points de contacts recrutement (salons, jobday, portes ouvertes,...), développer le partenariat avec les pourvoyeurs de candidats potentiels, décrire et appliquer les processus, voilà quelques-unes des actions déjà menées.

- En 2024, nos efforts se concentrerons sur l'attractivité, la visibilité de nos emplois spécialisés aussi bien opérationnels que Calog.

4. **Développer les profils de compétences**

- Depuis 2021, notre Zone de Police prend part à la Task Force organisée par la Police Fédérale sur les profils de fonction. Son objectif est, d'une part, de rendre la gestion des ressources humaines plus orientée vers la carrière des collaborateurs et son développement et d'autre part, de changer la manière de travailler en rendant la gestion moderne et durable. Et tout cela afin d'augmenter l'efficacité, la flexibilité, la satisfaction au travail et l'auto-développement et d'améliorer la gestion des coûts. Au sein du groupe de travail, il a ainsi été décidé d'organiser chaque profil sur base de 3 niveaux, à savoir :
  - la mission – vision – valeurs,
  - les compétences de base et spécifiques
  - les objectifs de résultats, les tâches clés, les aptitudes spécifiques

- Il en a résulté pour notre Zone la création d'une matrice croisant les positionnements dans l'organisation et les domaines de travail afin d'y placer les fonctions et d'en déduire les profils de compétence attendus.

- Actuellement, quelques profils de fonction ont déjà été rédigés selon cette méthode. Le travail se poursuivra en 2024 pour les autres fonctions.

5. **Développer un plan de formation cohérent avec les orientations stratégiques de la zone**

- En lien avec les profils de compétences et les descriptions de fonction, un plan de formations adapté est à développer. Il devra répondre à l'évolution des besoins et intégrer les nouveaux outils comme par exemple la réalité virtuelle dans les formations GPI48 et l'utilisation du taser dans les formations GPI81.

- Comme c'est le cas pour chaque individu dans la société, la police doit faire face à des problèmes moraux ou éthiques. Dans ce cadre-là, il n'est pas toujours facile de prendre des décisions, les solutions toutes faites n'existent pas. L'entraînement aux dilemmes va être de plus en plus intégré au sein des formations de nos policiers. C'est notamment le cas au sein de la zone, comme vu précédemment, pour les formations « profilage professionnel ». De plus, trois membres du personnel ont été formés récemment pour devenir accompagnateur de la formation « Serious Game », jeu de l'oie développé par le service intégrité de la Police Fédérale qui présente des dilemmes policiers, favorise donc les échanges et la réflexion éthique et contribue au changement de culture. Il est prévu, en 2024, d'organiser des workshops au sein de la zone avec ce nouvel outil.

6. **Développer un plan d'action afin d'optimaliser la mise en œuvre du système d'évaluation des membres du personnel.**

   - Evaluer chaque membre du personnel constitue une étape clé au niveau de la gestion des ressources humaines. Elle permet, sur la base d'un échange entre le membre du personnel et son supérieur hiérarchique, de discuter des objectifs à atteindre et de l'importance des valeurs prônées par la Zone de Police, d'identifier les domaines d'amélioration, les possibilités de formation ou de développement, les attentes et besoins réciproques.

   - En 2024, une mise à jour de l'application du système d'évaluation est prévue au sein de la Zone de Police (désignation et formation des acteurs,...)

7. **Analyser dans un premier temps la charge administrative au niveau des commissariats pour ensuite dégager des pistes de solutions afin de la réduire**

Les membres du personnel des commissariats sont confrontés à une charge administrative grandissante qui diminue le temps à consacrer à la résolution de problèmes et au développement de plans d'action. L'année 2024 sera consacrée à en faire un inventaire exhaustif afin de pouvoir dégager

3.4 AXE 4. NOUS SOMMES IMPRÉGNÉS D'UNE CULTURE DE RAPPORTAGE ET DE CONFORMITÉ

les améliorations possibles au niveau de l'organisation des commissariats.

1. **Développer une politique d'intégrité et un plan d'action annuel**

   - Au cours du deuxième semestre 2023, la zone a débuté un bilan sur l'état des lieux de l'intégrité au sein de tous les services de la zone en se basant sur l'outil développé par l'Inspection Générale. Cette démarche est aussi à mettre en lien avec le Plan d'action Bruxellois Drogues dont le volet corruption est piloté par notre zone. L'intégrité constitue un des aspects de ce volet.

   - En parallèle, le zone va mettre en place une procédure lanceurs d'alerte en regard des évolutions légales.

2. **Créer un processus de rédaction de directives afin de garantir des documents juridiquement corrects et conviviaux**

   - Afin de veiller à la conformité et la cohérence de chaque directive émise au sein de la zone, la cellule communication a été chargée de centraliser l'ensemble du processus de relecture. Seront ainsi engagés pour la relecture des documents : le service des enquêtes spéciales (gestion des risques), le DPO (conformité au Règlement Général sur la Protection des Données), la Cellule Bien-être (conformité par rapport à la concertation syndicale), la cellule culture (conformité par rapport au langage utilisé), le SIPPT (conformité par rapport à la prévention et la sécurité au travail). Le processus est en cours de développement et devrait aboutir en 2024.

3. **Analyser, évaluer et améliorer le processus « privation de liberté »**

   - Afin de limiter les risques en lien avec les personnes privées de liberté, notre processus de travail sera analysé en 2024 et des améliorations éventuelles seront apportées afin de garantir la sécurité des collègues et celle des personnes arrêtées.

4. Développer la gestion du risque informatique (BCP, Monitoring,...)

- L'évolution constante de notre zone de police vers le numérique a fait de la sécurité informatique une préoccupation majeure. La gestion des risques informatiques, la mise en place d'un Business Continuity Plan (BCP), d'un monitoring efficace et une amélioration continue de la sécurité sont des piliers essentiels pour assurer la pérennité de notre organisation pour cette année 2024.
  - La gestion des risques informatiques est la première étape de notre stratégie de sécurité. Il est impératif d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques.
  - Le développement d'un Plan de gestion des risques permet, sur la base de l'évaluation, de concevoir des stratégies pour réduire les risques à un niveau acceptable.
  - Un BCP est essentiel pour garantir à notre Zone de Police la continuité dans son fonctionnement en cas d'incident majeur
  - La sécurité informatique est un processus continu. Pour garantir cette sécurité, un système de monitoring et d'amélioration constante doit être mis en place. Il consiste en une surveillance du système en temps réel, une gestion des incidents, la formation du personnel, la mise à jour régulière des politiques de sécurité et la réalisation fréquente d'audit de sécurité.
- En adoptant cette approche holistique, nous renforçons notre capacité à faire face aux menaces croissantes dans le domaine de la cybersécurité et à assurer la continuité de nos activités. La sensibilisation de tout le personnel à ces pratiques est essentielle pour garantir le succès de notre démarche de sécurité informatique.

3.5 AXE 5. NOUS MAITRISONS LES FLUX D'INFORMATIONS

1. **Réaliser une étude de faisabilité et identification de scénarios en préparation de la création d'une direction Intelligence**

   - Dans le cadre du développement de l'ILP (Intelligence Led Policing), un premier état des lieux avait été dressé il y a quelques années concernant les informations à disposition au sein de la zone, la transmission et l'analyse de celles-ci. Plusieurs améliorations ont déjà été apportées au niveau judiciaire. Cet état des lieux sera réactualisé en 2024 afin de structurer l'information dans l'ensemble de l'organisation.

2. **Évaluer et remodéliser les cycles de réunions opérationnelles, tactiques et stratégies**

   - A tous les niveaux de l'organisation, nous passons beaucoup de temps en réunions pour arriver quand même aux constats que les informations n'arrivent pas toujours vers les bonnes personnes, qu'entendre plusieurs fois la même chose occasionne une perte de temps, que certaines réunions n'atteignent pas leurs objectifs. Une réflexion globale sur le cycle de réunions a débuté et doit encore être poursuivie afin de gagner en efficacité.

3. **Remplacer progressivement des flux d'information papier par des flux numériques**

   - Fin 2022, notre zone a lancé le projet de l'archivage et de la digitalisation. La première phase a visé les PV. La prochaine phase concernera tous les documents en lien avec la gestion des ressources humaines et les finances. Après la clôture et l'évaluation de cette phase, tous les autres documents seront digitalisés et archivés.

   - Toujours dans le même domaine, un flux automatisé des PV vers le Parquet nous est imposé à partir de janvier 2024. Faute de compatibilité avec notre outil actuel d'archivage des PV, ce dernier devra être adapté.

4. **Optimaliser l'utilisation de l'application Focus, suivre les développements et mener la réflexion sur le caractère obligatoire de son utilisation**

   - La digitalisation et le travail mobile constituent une priorité pour la Zone de Police. Pour ce faire, le choix de la zone s'est porté sur l'application Focus, développée par la Police Fédérale pour l'ensemble de la Police Intégrée. Son déploiement au sein de nos services opérationnels a débuté en 2021. Les modules initialement disponibles concernaient principalement la recherche d'informations dans les bases de données, la visualisation des interventions, la rédaction de PV SAC (roulage et autres). Sont venus se rajouter en 2022 et 2023, les modules Wocodo (transmission d'informations entre les communes et nos services pour les contrôles de domiciles), PSC (gestion et consultation des personnes sous conditions) et briefing (points d'attention donnés aux policiers tels que des personnes ou des véhicules à rechercher, des modus particuliers,...) Ces derniers points d'attention peuvent être partagés avec les autres services de police. A chaque fois qu'un nouveau module est introduit, une formation ou une information est prévue pour les membres du personnel concernés.

     Cet outil devrait continuer à se développer en 2024 et devenir incontournable pour toutes les équipes sur le terrain. On prévoit ainsi d'y rajouter le module « Patloc » (reprenant les orientations et points de passage des patrouilles). D'autres modules sont encore en cours d'évaluation avant d'être intégrés dans le but toujours de faciliter le travail des équipes sur le terrain.

5. **Développer un outil convivial pour les rapports de patrouille qui répond aux besoins d'informations de partenaires internes et externes**

- Dans un souci de rendre compte de manière qualitative aux encadrements et aux autorités zonales, les patrouilleurs tiennent quotidiennement un rapport de patrouille reprenant les missions/activités réalisées. Depuis quelques années, des changements se sont opérés quant à la forme que revêt ce rapport mais force est de constater que cela ne convenait pas totalement aux besoins des utilisateurs. A ce constat, vient s'ajouter la problématique de la gestion du matériel opérationnel au sein des brigades d'intervention et dans les véhicules. Le projet initié en 2023 avait donc pour objectif principal de contribuer à améliorer la transmission de l'information opérationnelle par l'intermédiaire d'un outil performant et de développer une sorte de checklist du matériel afin d'en permettre un suivi au quotidien. Après concertation avec les parties prenantes, le projet devrait aboutir dans le courant de l'année 2024.

6. **Réexaminer et rationaliser systématiquement les processus rédactionnels - principe de saisie unique**

- Afin de faciliter le travail des premiers intervenants et d'améliorer la qualité de la rédaction des procès-verbaux, des modèles de document sont en cours de réalisation. Ce travail qui se poursuivra en 2024, se base dans la mesure du possible sur le principe de la saisie unique des données encodées.

3.6 AXE 6. NOUS SOMMES UN CORPS INCLUSIF ET BIENVEILLANT

1. **Identifier, formaliser et consigner dans des directives les processus et procédures GRH**

- L'objectif poursuivi en matière de Gestion des Ressources Humaines est de se baser sur des processus et des procédures connus, compris, intégrés, partagés en toute transparence et appliqués avec respect et équité.
- Le processus en lien avec le recrutement a déjà été décrit. Les autres feront l'objet d'un même exercice à partir de 2024.
- Un manuel des procédures existe. Il sera adapté en 2024 en fonction des évolutions statutaires récentes.

2. **Implémenter un modèle de décision éthique pour l'analyse de dossiers individuels**

- Afin de gérer les dossiers personnels et prendre des décisions équitables, respectueuses et conformes aux valeurs de l'organisation, un modèle de décision éthique a été établi. La réflexion se fait ainsi en groupe, les réponses possibles et leur impact sont évalués afin d'aboutir à la meilleure solution. Cette méthode de travail sera appliquée en 2024 pour tout dossier nécessitant une analyse approfondie.

3. **Mettre en place le disability management, en mettant l'accent sur la politique de réintégration (processus, contrôle, suivi,...)**

- Un plan d'action doit être développé en vue de mettre en place un disability management qui intègre une analyse de l'existant (taux, causes, ...), la définition d'une stratégie propre à la Zone et une communication interne.
- En parallèle, une réflexion a débuté afin d'adapter la fin de carrière du personnel opérationnel âgé de 58 ans. Le développement d'une stratégie en la matière est prévu pour 2024.

4. Développer un code de conduite et de valeurs

- Nous sommes une Zone de Police axée sur différentes valeurs ; le respect, l'intégrité, l'ouverture d'esprits et l'esprit d'équipe sont 4 de nos 8 valeurs-clefs qui orientent nos actions au quotidien. Ainsi, dans l'objectif de promouvoir un environnement professionnel bienveillant et inclusif, notre Zone de Police est occupée à élaborer un code de conduite et de valeurs. Avec l'entrée en vigueur de ce document, la Zone de Police souhaite à la fois encourager et favoriser les attitudes professionnelles attendues de ces membres du personnel, tout en mettant en avant la tolérance nulle de notre organisation pour les comportements dits transgressifs, tels que, par exemple, le harcèlement sexuel, le harcèlement moral, les violences au travail. Ce Code est attendu pour 2024. Il sera ensuite communiqué et le personnel sera sensibilisé en la matière.

5. Poursuivre le développement de la GRH, au service du personnel, transparente, accessible et qui anticipe

- Un nouveau cadre organique a été approuvé par le Conseil de Police en mars 2023. Il constitue une base de référence certaine et partagée. Il reprend en toute transparence les moyens humains nécessaires en lien avec les missions à effectuer. Il est amené à évoluer en fonction des nouveaux besoins.
- Dans la continuité de la révision du cadre organique, la statutarisation du personnel Calog a été entamée en 2023 et se poursuivra en 2024.
- La Direction du Personnel poursuivra sa réorganisation en deux services, soit le service « gestion administrative et pécuniaire des carrières (promotion, accident de travail, maladie,...) et le service gestion des talents (description de fonction, recrutement, formation,...).
- Le réseau entre la Direction du Personnel et les secrétariats des différentes unités sera développé et dynamisé afin d'offrir une réponse rapide aux membres du personnel.
- Le développement d'une gestion prévisionnelle est aussi nécessaire pour 2024 afin d'anticiper les besoins et y répondre de façon adaptée.

3.7 AXE 7. NOUS GÉRONS LES RESSOURCES DE MANIÈRE RESPONSABLE, DURABLE ET TENANT COMPTE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

1. Inclure des critères environnementaux, de durabilité et de faisabilité dans nos procédures d'achats et de marchés publics mais aussi dans toutes nos décisions

- La zone veille progressivement à intégrer des critères environnementaux, de durabilité et de faisabilité tant dans ses procédures d'achat que dans la gestion quotidienne de son parc automobile et de ses infrastructures. De manière générale, lors de ses achats ou de l'aménagement des infrastructures, la zone privilégie autant que possible l'utilisation de matériaux durables et respectueux de l'environnement. Elle cherche également des moyens de réutiliser, de réparer et de recycler le matériel lorsque c'est possible, pour en prolonger la durée de vie utile.

- Au niveau de son parc automobile, les véhicules hybrides permettent de réaliser des économies à long terme sur les coûts de carburant en contribuant à réduire la dépendance au pétrole et à diversifier les sources d'énergie pour le transport. Dans un souci de bonne gestion budgétaire, nous souhaitons évaluer l'impact de l'utilisation des véhicules électriques pour un usage policier de première ligne. Pour encourager la mobilité douce, nous aménageons nos infrastructures afin de les rendre conviviales pour les cyclistes (locaux/box à vélos sécurisés).

Au niveau de son infrastructure, la zone vise à assurer l'efficacité énergétique. Cela inclut l'utilisation de sources d'énergie propres et renouvelables pour alimenter une partie de nos infrastructures (ex : panneaux solaires). Réduire la consommation d'eau est également un critère de durabilité et c'est pour cela que la zone de police souhaite que le lavage de son charroi s'effectue à la vapeur.

- Enfin, les outils technologiques, à l'instar de l'application TICK&Do disponible sur smartphone, permettent d'améliorer l'efficacité de nos interventions avec une collecte de données en temps réel qui nous permet la mise en place d'une communication et d'une collaboration optimale en toute situation.

- La maîtrise des coûts d'énergie est un point d'attention pour la Zone de Police. En été 2023, un rappel concernant l'utilisation responsable de l'air conditionné a été fait à l'ensemble du personnel. La réflexion sur le sujet est aussi menée avec les organisations syndicales lors des commissions relatives à l'infrastructure.

2. Se désengager progressivement des tâches (administratives) qui ne constituent pas un travail de police

- La Zone de Police, par habitude ou arrangement, a depuis longtemps exécuté des tâches surtout administratives qui au demeurant ne devait pas lui revenir. Pour faire face à la charge de travail en augmentation constante et afin de se recentrer sur ses propres tâches, la Zone de Police souhaite faire, en 2024, l'inventaire de ces différentes tâches. Des discussions seront ensuite entamées avec les partenaires concernés par ces tâches.

3. Optimaliser la gestion de nos moyens humains, financiers et matériels

- Dans la conjoncture actuelle, il est important d'utiliser au mieux les moyens disponibles tout en répondant aux besoins. Cela nécessite une bonne connaissance de nos besoins, une analyse de notre fonctionnement de façon critique, la détection de pistes d'amélioration, le développement d'outils nécessaires pour simplifier, automatiser et améliorer tout en se conformant aux obligations légales et réglementaires. Voici plusieurs exemples en la matières :

  - La redéfinition en 2023 du cadre organique fournit la base de la réflexion sur les missions et la capacité à y affecter.
  - Au niveau infrastructure, les outils technologiques, à l'instar de l'application TICK&Do disponible sur smartphone, permettent d'améliorer l'efficacité de nos interventions avec une collecte de données en temps réel, une mise en place d'une communication et d'une collaboration optimale en toute situation.
  - La Direction IT a défini des critères objectifs et équitables pour la distribution du matériel informatique. Une réflexion sera menée en 2024 sur la politique de renouvellement du matériel.
  - Au niveau des processus financiers, les principaux points d'optimalisation sont les suivants :
    - Facturation électronique : En 2023, la zone de police a implémenté le module « Mercurius » dans son logiciel comptable pour lui permettre de recevoir et traiter les factures électroniques reçues des opérateurs économiques. A noter que l'Arrêté Royal du 4 septembre 2023 a modifié la date d'entrée en vigueur de l'obligation, pour les opérateurs économiques, d'envoyer leurs factures de manière électronique pour les marchés publics dont la valeur estimée est inférieure à 30.000 euros (hors TVA) : pour ces marchés, cette obligation n'entrera en vigueur que le 1er mars 2024.
    - Processus d'achat : Les différentes réformes imposées par le législateur ne font que croitre la complexification de la matière et rendre la spécialisation des acteurs impliqués encore plus indispensable. Ceci ne dispense cependant pas la Zone de Police de réfléchir aux façons de rationaliser et optimaliser la mise en œuvre des processus achats dans les limites du cadre légal en perpétuelle évolution. En 2023, le focus a ainsi été mis sur la passation des marchés de faible montant, pour lesquels le Chef de corps a reçu délégation du Conseil de police pour passer ces marchés. Ainsi, dans l'objectif de viser

des procédures de travail claires et de réduire au maximum la charge de travail des différents acteurs impliqués, l'ensemble des documents de marché ont été revus et de nouveau canevas de demandes d'offre de prix ont été expliqués et mis à disposition des différents services acheteurs. En 2024, nous souhaitons poursuivre cet effort par le renforcement des collaborations en interne (au moyen de la mise en place d'une équipe spécialisée en marchés publics soutenue, au niveau technique, par un expert désigné au sein de la zone de police) que par le développement de collaborations par réseau (en vue notamment de viser une mutualisation des moyens et générer des synergies).

- Le formulaire L032 : Pour alléger et simplifier le processus de remboursement de frais propres à l'employeur qui sont, de façon exceptionnelle, avancés par les membres du personnel, la zone de police a élaboré et mis à disposition de ceux-ci un nouveau formulaire (le formulaire L 032) suivant le modèle utilisé par la Police Fédérale.
- La mise en œuvre des récentes modifications des dispositions législatives relatives aux marchés publics en matière de gouvernance et de transparence : Ces différents modifications réglementaires sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la lourdeur et du formalisme de la procédure d'achat, et imposent tant aux pouvoirs adjudicateurs qu'aux opérateurs économiques de s'adapter aux nouvelles obligations qui en résultent.

Police Politie
POLBRUNO
5344

4

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

Pour atteindre les objectifs fixés et accomplir nos missions au quotidien, les moyens humains et matériels doivent être suffisants. Le support se doit quant à lui d'être adéquat pour permettre aux membres du personnel d'assurer un travail de qualité.

Trois principes guident nos choix et notre manière de travailler :

1. L'efficience et la durabilité qui ont encore une importance renforcée dans le contexte économique difficile actuel.
2. La transparence et le rendre compte : comment la Zone de Police explique et justifie-t-elle l'utilisation des moyens qui lui sont attribués ?
3. L'image que la Zone de Police renvoie à la population : l'utilisation qui est faite de ses moyens est évaluée par les citoyens (critères économiques, écologiques,...).

4.1 MOYENS HUMAINS

Pour rappel, un nouveau cadre organique a été approuvé par le Conseil de Police en mars 2023. Il comprend 907 membres du personnel opérationnel et 211 membres du personnel, soit un total de 1.118 membres du personnel tous grades confondus.

Le **cadre réel** (nombre de personnes qui occupent un emploi dans la zone) – à la date du 24/11/2023

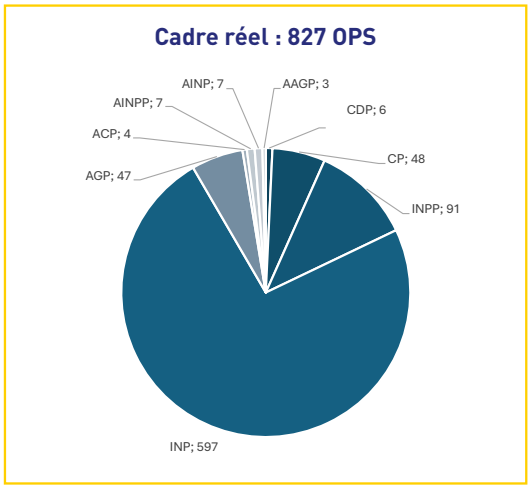

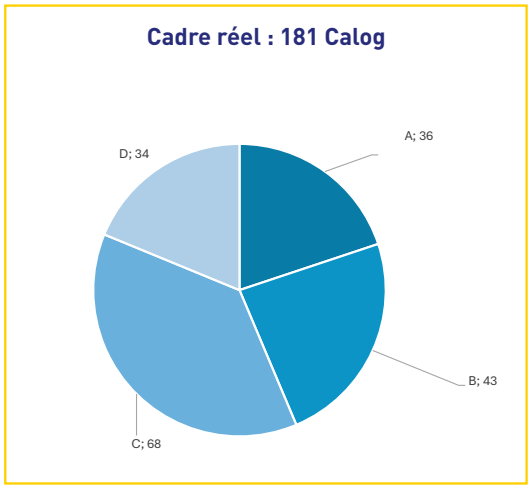

+ 17 Ops absents de longue durée

+ 1 Calog absent de longue durée

Le **cadre effectif** (nombre de personnes qui sont effectivement disponibles pour accomplir les missions (= cadre réel-détachés out + détachés In – les absents de longue durée)) – à la date du 24/11/2023

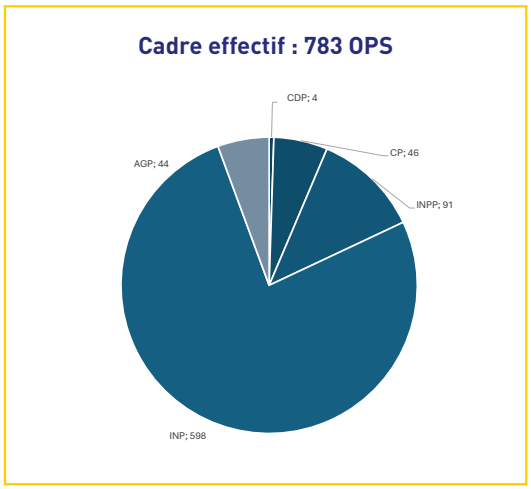

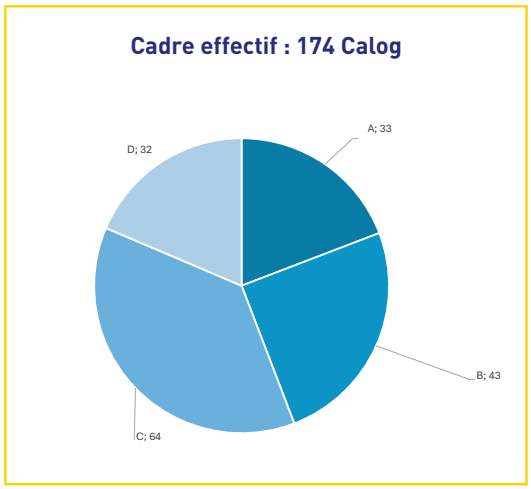

+ 1 étudiant et 1 consultant

Le budget 2023 initial a été calculé sur la base d'un besoin théorique de 810 Equivalents Temps Plein (ETP) opérationnels et de 185 ETP calogs + 1 ETP ops en détachement (payant) + 9 plans Canal (dont seuls les inconvénients sont à charge du budget de la Zone de Police) – il ne reste que 8 plans Canal au moment de la préparation du budget 2024.

Faisant suite au tragique événement du 10 novembre 2022 et en exécution de la mission donnée par le collège de police du 22/12/22 de renforcer l'action policière dans le Quartier Nord, le 'cadre budgétaire' a été augmenté de 10 INP pour atteindre un cadre budgétaire de 820 ETP opérationnels (et 185 ETP calogs).

Cependant, la Zone de Police n'atteindrait son objectif budgétaire de 820 ETP opérationnels qu'en fin d'année 2023. Une partie de ce déficit a cependant été comblé partiellement par l'engagement d'un plus grand nombre de détachés IN (7 actuellement au lieu de 1 détaché IN au budget initial 2023).

Le budget initial 2024 prend pour base un besoin théorique de 820 ETP opérationnels et de 175 ETP calogs, avec l'objectif d'augmenter et d'arriver en fin d'année à un effectif budgétaire de 185 ETP calogs. En effet, au moment de la préparation du budget 2024, la Zone de Police n'a pas réussi à recruter les calogs prévus à son cadre budgétaire.

[7] L'expression en **« ETP (Equivalent Temps Plein) budgétaires »** représente le coût de notre effectif.

4.2 MOYENS MATÉRIELS

4.2.1 Infrastructure

A l'heure actuelle, la Zone de Police occupe 13 bâtiments : 11 en location et 2 dont elle est propriétaire. Tous ces bâtiments doivent être entretenus et maintenus dans des conditions correctes pour garantir la sécurité et le bien-être du personnel. Dans un futur proche, plusieurs contrats de location viennent à terme. La Zone de Police poursuit sa réflexion dans le cadre du Masterplan. Les possibilités d'implémentation sont évaluées selon des critères économiques, opérationnels et environnementaux. Pour se conformer à ses obligations liées à la mise en œuvre de la GPI 91 (directive relative à la sécurité des accueils des bâtiments policiers), la Zone de Police entamera l'analyse systématique de ses différents sites et évaluera les adaptations d'infrastructure nécessaires.

Pour 2023, différents travaux avaient été budgétés.

Ci-après, un état des lieux de leur avancement :

- Rénovation du réfectoire et local repos (mobilier) au Commissariat 1 : en cours et demande d'offre faite
- Sécurisation des locaux armement selon la note GPI 62 : en cours pour le bâtiment Dupont et en cours de réflexion pour le Commissariat 2
- Aménagements des hangars, rue de Paris : prospection en cours avec l'auteur du projet pour débuter officiellement la mission avant la fin de l'année 2023.
- Remise en état et amélioration des châssis au Commissariat 5 : l'écriture du cahier des charges débutera avant la fin de l'année
- Aménagement étage +1, bâtiment DUPONT : intégration des services (BST – Brigade de Surveillance des Transports en commun- et BTA – Bijstaands Team d'Appui) prévue fin décembre 2023. Le marché en cours concerne la sécurisation et les déménagements. Les travaux en cours sont relatifs aux aménagements intérieurs.
- Cellule 48h00 : non débuté. Après analyse des priorisées et urgences, il appert que nous disposons encore d'un délai assez large (2027) pour la mise en place de cet aménagement ;
- Locaux d'accueil pour les victimes TAM, EVA : finalisés en octobre 2023.

D'autres projets sont venus se rajouter en cours d'année. Ils ont débuté et, pour certains d'entre eux, sont déjà **clôturés** :

- Recherche de solution pour augmenter la sécurisation des membres du personnel travaillant au Commissariat 2 via l'Installation d'une porte supplémentaire.
- Protection solaire pour les boxes des chiens : pose de stores motorisés dont l'installation est prévue avant fin de l'année 2023 ;
- Remplacement du système parlophone de la canine : travaux clôturés.
- Recherche des solution et planification des travaux pour augmenter l'espace vestiaire au Commissariat 3 : en cours ;
- Etude des besoins concernant l'implantation future d'un commissariat dans le projet MEDIAPARK : en cours ;
- Etude des besoins concernant l'implantation Technomeiser : différents scénarii développés ;
- Etude des besoins concernant l'implantation du Commissariat 4 dans une nouvelle infrastructure pendant la rénovation du bâtiment actuel : en cours ;
- Marché pour l'entretien des équipements HVAC (Heating Ventilation Air Conditioning) : réalisé
- Marché pour l'entretien des systèmes incendie : en cours ;
- Marché « Travaux de modernisation/installation d'alarme anti-intrusion et maintenance d'installations anti-intrusion » - avec mise à jour des plans des bâtiments selon les équipements techniques spécifiques : réalisé.

- Marché « Travaux de modernisation/installation et maintenance du contrôle d'accès » - afin de regrouper les petits contrats et mettre sur pied d'égalités les suites non -équipés- En cours
- Renouvèlement du permis d'environnement pour le bâtiment de la canine : finalisé fin 2023 ;
- Attribution du marché « Entretien des espaces verts de nos bâtiments » à une entreprise de travail adapté : en cours.

L'ensemble de ces projets est mené en plus du travail de maintenance effectué sur l'ensemble des bâtiments de la zone par le service INFRA.

Pour 2024, voici la liste des projets programmés :

1) Volet Masterplan

- Project Technomeiser (achat avant la fin 2023) : étude sur l'aménagement et l'implantation ;
- Projet rue de Paris 26 : étude pour l'aménagement des locaux de bureau, du garage et de la menuiserie et demande des permis afférents ;
- Réflexion et aménagement de l'infrastructure existante afin de répondre au projet « Optimalisation de la Garde et Intervention »
- Prospection et recherche d'une autre implantation afin de répondre à l'échéance du fin bail du bâtiment CAP en 2028
- Antenne Lisa : implantation des équipes du Commissariat 5 et mise en place d'une coordination pour les aspects techniques de sécurité ;

2) Volet Sécurité (GPI91)

- GPI 91- Sécurisation des accueils (par phase-débuter avec le COM 1) ;
- Remplacement des boutons d'alerte.

3) Volet (Ré)aménagement, embellissement, hygiène et bien-être

- Embellissement des lieux de travail : réflexion continue ;
- Achat du matériel et implantation des membres du personnel DPZ dans le bâtiment de Safe Brussels
- Dossier Châssis du Commissariat 5 ;
- Réaménagement des locaux du Commissariat 2 :
- Réaménagement des locaux du Commissariat 3 du rez-de- chaussée et des vestiaires ;
- Travaux pour la porte de garage du Commissariat 4 :
- Travaux de cloisonnements au CAP et à l'Etat-Major ;

4) Volet Mobilité douce

- Aménagement de parkings vélos sur la Zone de Police

5) Amélioration des processus et procédures

- Mise à jour ou mise en place des procédures qui permettront la réalisation des travaux en toute sécurité (NI infra et travail avec les tiers).

4.2.2 Parc Automobile

Dans le cadre de la gestion durable du parc automobile, la Zone de Police se dirige dans la mesure du possible vers les véhicules électriques, mais cela doit se faire de façon prudente afin de garantir l'opérationnalité des services de police à tout moment. A cette fin, la zone s'est inscrite à deux contrats-cadres (« Smartville » et « Mobiclick ») pour l'étude, la livraison et l'installation de bornes de rechargement et la livraison des véhicules utilisant l'énergie verte. Dans ce cadre également le service garage a suivi la formation « Mobility Management ».

Le parc automobile de la Zone de Police comprend actuellement de 171 véhicules. Les véhicules de patrouille électriques commandés en 2022 n'ont pas encore été livrés. Avant de commander des véhicules de patrouille électriques supplémentaires, la Zone souhaite évaluer l'impact éventuel sur l'opérationnalité ainsi que les aspects pratiques liés à l'utilisation de ce type de véhicules.

Pour 2024, il est prévu d'acheter 14 véhicules neufs (5 pour les services d'intervention des différents commissariats, 2 pour la BTA, 3 véhicules polyvalents dans les commissariats, 1 pour la BJC, 1 pour le STC, 2 véhicules pour la K9). Le remplacement progressif des véhicules vise également à mettre le parc automobile en conformité avec l'évolution des règles en matière de zone à basse émission à Bruxelles. Le remplacement progressif des véhicules vise également à mettre le parc automobile en conformité avec l'évolution des règles en matière de zone à basse émission à Bruxelles.

Au niveau des motos, la Zone de Police en comptabilise 23. Le parc vélos comprend 43 vélos électriques, 13 vélos type VTT et 2 vélos pliables. En 2024, la Zone de Police compte acquérir 2 scooters à trois roues pour la Direction de la Circulation et remplacer 2 motos (1 pour la BJC et 1 pour le STC).

4.2.3 Logistique

Le service logistique est chargé non seulement du choix, de l'achat et du suivi du «petit matériel» mais également de sa répartition et de sa distribution au sein des différentes entités de la zone. Pour ces différentes actions, une réflexion est menée pour améliorer la gestion des moyens et d'en optimaliser l'usage. Nous subissons encore les effets de la crise économique et du conflit en Ukraine dans la disponibilité des produits. Afin de pouvoir offrir des produits de qualité dans un délai raisonnable, nous nous associons aux différents autres pouvoirs publics dans le cadre des centrales d'achat qui disposent d'un certain poids sur le marché.

En 2023, le service logistique a procédé à l'achat de fournitures et de meubles pour l'aménagement des locaux destinés à recevoir les services BST/BTA, de réfrigérateurs à médicaments (pour les saisies et les échantillons veinules) pour les commissariats, ainsi que de chaussures d'intervention selon la fonction et les spécificités des membres du personnel.

En 2024 le service logistique maintiendra son attention sur la rationalisation, les économies et l'attention portée à l'environnement. Il procèdera à l'achat de nouveaux kits de premiers soins plus durables et efficients pour remplacer les kits actuels, ainsi qu'à l'achat du matériel nécessaire à l'aménagement des espaces vestiaires pour les membres du personnel dans le bâtiment de Safe. Brussels.

4.2.4 Masse

Le service « masse » est chargé de l'achat, du stockage et de la distribution des pièces d'équipement des membres du personnel, aussi bien l'équipement de base que les équipements de fonctions spécifiques. Les choix en matière d'équipement se font pour garantir le bien-être, le confort et la sécurité des membres du personnel. Des produits durables et écologiques sont choisis, en fonction des délais de livraison. Pour les pièces d'équipement nous aisonss également appel à des contrats existants dans les centrales d'achat ou auprès d'autres zone de police via un achat en collaboration.

Outre la gestion quotidienne, les achats prévus pour l'année 2024 sont les suivants : des bottes pour les motocyclistes, des gilets pare-balles et les étuis correspondants et les équipements cyclistes.

4.2.5 IT

En **2023**, la Direction IT a finalisé plusieurs projets dont le pop-up ISLP, la mise en place de machines OSINT, la mise en place de BodyCam, la migration de nos lignes téléphoniques vers un nouvel opérateur, la migration de nos machines administratives et de toutes nos machines ISLP en Windows 10, le remplacement de toute notre infrastructure WiFi, la mise en place de nouveaux SSID (réseaux Wifi) avec un nouveau portail captif (système de sécurité quand le réseau est ouvert vers l'extérieur), la suppression de notre file serveur ISLP, la mise en place des nouveaux Share imposés par l'arrivée de Windows 10, la mise en place d'une nouvelle architecture pour nos scans et la mise à niveau de nos sécurités réseaux.

Les projets prioritaires de la Direction IT pour l'année **2024** dont certains ont été entamés en 2023, peuvent être regroupés selon les grandes thématiques suivantes :

Téléphonie :

- migration de nos systèmes de téléphonie fixe,
- amélioration de la gestion de la téléphonie mobile,

Optimalisation de la gestion du parc informatique :

- gestion des « assets »,
- rationalisation et le suivi des licences,
- analyse des délais de remplacement dans un sens durable et économique et un partenariat pour envisager une possible seconde vie pour le matériel déclassé,
- gestion d'accès du personnel dans FOCUS , ISLP et ADMIN,

Mise à jour de la documentation IT (structure et soft)
Gestion des risques liés à l'IT :

- analyse des résultats des Pen Test et détermination d'un plan d'actions, optimalisation du monitoring,
- mise en place du Business Continuity Plan avec redondance entre le CAP et le COM5,
- mise en place des impressions & scan sécurisés,
- remplacement et mise à jours des serveurs virtuels et le remplacement des hardware token vers des software token pour le VPN),

Amélioration de la sécurité des membres du personnel par l'outil IT

- l'implémentation de l'intercom dans les cellules pour la sécurité des membres du personnel et des personnes détenues,

Archivage :

- Projet « Archipol » et media serveur

Travail mobile :

- Réflexion globale ainsi que la poursuite du projet Citrix

La direction IT gère plus de 1000 PC's, 450 tablettes, 930 smartphones et 904 cartes SIM, 398 machines virtuelles, 90 imprimantes, 114 access points, 690 postes fixes et 9000 programmes, et répond également au quotidien aux demandes des membres du personnel, avec 3290 tickets clôturés pour la période du 01/01/2023 au 15/09/2023.

4.2.6 Radios et Géolocalisation des équipes sur le terrain

Comme signalé dans la précédente Note de Politique Générale, les radios actuelles devraient être remplacées suite entre autres aux problèmes rencontrés au niveau de la géolocalisation et de la batterie. Toutefois, les radios présentes sur le marché ne sont pas encore compatibles avec les caractéristiques du futur réseau Astrid prévu pour 2027. En attendant, les radios actuelles sont conservées aussi longtemps que possible. Toutefois en raison de leur ancienneté (plus de 15 ans), 60 radios ont dû être remplacées en 2023 et une centaine le sera en 2024.

La Zone de Police a opté pour l'application FleetComplete afin de visualiser en temps réel les équipes sur le terrain ; ce qui n'était plus possible via les radios actuelles. Cette solution, compatible avec Focus et Astrid, permet ainsi de garantir la sécurité des membres du personnel sur le terrain et d'améliorer la gestion opérationnelle au niveau du dispatching. De plus, le système permet aussi l'enregistrement de données clés telles que la vitesse, l'activation de la sirène, le nombre de passages d'équipes sur une zone délimitée. A côté de la plus-value opérationnelle, le système offre un meilleur suivi kilométrique et des entretiens pour le service garage ainsi qu'un apport d'informations en cas de contrôle ou de dossier disciplinaire. L'installation de ce système a débuté fin du mois d'août et a été suivie d'une phase de test. Le lancement officiel est programmé pour décembre 2023 / janvier 2024.

4.2.7 Caméras

La Zone de Police dispose de 4 types de caméras : les caméras « voie publique », les caméras ANPR, les bodycams et les caméras internes (dans et autour des bâtiments).

En ce qui concerne les premières, la Zone de police en dispose de 185 (dont 1 en location à Saint-Josse-ten-Noode), soutenues par un Video Management System (VMS). Le contrat d'entretien de ce réseau de caméras « voie publique » est en cours de renouvellement avec pour objectif plus de flexibilité notamment dans les possibilités de déplacement afin d'optimaliser l'utilisation des équipements existants plutôt que d'en étendre leur nombre. En 2024, la Zone de police prévoit d'acquérir des caméras fixes temporaires, pour encore améliorer la flexibilité et répondre aux besoins opérationnels.

Actuellement, 70 bodycams sont à disposition des services opérationnels de première ligne selon des directives internes claires. La Zone de Police souhaite encore optimaliser l'utilisation de ces bodycams par le biais d'une meilleure communication sur les possibilités d'utilisation et les avantages d'un tel outil pour travail sur le terrain.

Note de Politique Générale 2024
de la Zone de Police Bruxelles Nord.

E.R.: O. Slosse - Sq. S. Hoedemaekerssquare, 9 - 1140 Evere